

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT 2018

Edition Janvier 2020

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT 2018

Réalisé avec le soutien du Programme d'Appui à la Gestion
Durable des Ressources Forestières (AGREF)



Edition janvier 2016

AVANT – PROPOS

L'environnement constitue le socle de la vie à travers les ressources naturelles qui assurent des fonctions écosystémiques vitales. La bonne gouvernance de ces ressources requiert une meilleure compréhension de l'évolution de l'état de l'environnement et les conséquences liées aux différentes formes de dégradations. Fort de cette nécessité, la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles du Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique a élaboré le tableau de bord de l'environnement 2018.

Ce tableau de bord est un guide analytique simplifié de certains indicateurs clés de l'annuaire des statistiques de l'environnement 2018. Il met à la disposition des décideurs et des utilisateurs, les informations sur les grandes tendances environnementales et sur l'évolution dans le temps des principaux indicateurs de l'environnement et leur corrélation. Aussi, il leur informe des efforts consentis et les résultats atteints par le pays et l'ensemble des acteurs du domaine.

À l'instar des précédents, le tableau de bord de l'environnement 2018 est bâti sur le modèle *forces motrices, pression, état, impacts et réponses* (DPSIR). De ce fait, il est structuré en cinq parties contenant chacune des indicateurs présentés sous formes de figures ou de tableaux qui permettent une compréhension de l'évolution des tendances selon des thèmes variées.

Cette œuvre a bénéficié de l'appui technique et financier de la Coopération luxembourgeoise à travers le programme d'Appui à la Gestion durable des Ressources Forestières (AGREF). Je traduis ma reconnaissance pour cette coopération constante et fructueuse qui a permis de mettre à la disposition des acteurs de l'environnement cet outil d'aide à la décision et à la protection de l'environnement.

Vu la transversalité du sujet, certains indicateurs n'ont pas pu être actualisés jusqu'en 2018 en dépit des efforts consentis. Pour ce faire, des propositions d'amélioration sont les bienvenues dans le but de parfaire les prochaines éditions.

J'invite en fin tous les acteurs du domaine de l'environnement à œuvrer davantage pour une actualisation des données afin que les productions statistiques telles que le tableau de bord traduisent mieux l'état de l'environnement et les efforts consentis pour sa protection au Burkina Faso.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Économie
Verte et du Changement Climatique

Batio BASSIERE
Officier de l'Ordre National

SOMMAIRE

	Pages
AVANT PROPOS	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
DEFINITION	4
PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE	6
1.1 LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES	6
1.2 LES CHANGEMENTS SOCIAUX	7
1.3 LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES	9
PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	10
2.1 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE	10
2.2 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE	12
2.3 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE	12
2.4 LA CONSOMMATION	13
2.5 LES POLLUTIONS	14
PARTIE 3: L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	16
3.1 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES	16
3.2 LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE	18
3.3 LES SOLS	19
3.4 L'AIR	20
PARTIE 4 :LES IMPACTS DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	22
4.1 LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU	22
4.2 IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE ET ANIMALES	23
4.3 IMPACTS SUR L'ECONOMIQUE	25
PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	27
5.1 DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	27
5.2 LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	28
5.3 ECONOMIE ET DIVERSIFICATION ENERGETIQUE	31
5.4 GESTION DES DECHETS	31

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ARSN	: Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
BDOT	: Base de Données d'Occupation des Terres
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgences
DGE	: Direction Générale de l'Energie
DGPEDD	: Direction Générale de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable.
DGPER	: Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPSE	: Direction Générale de la Prospective et des Statistiques sur l'Elevage
DGRH	: Direction Générale des Ressources Halieutiques
DPSIR	: Drivers , Pressures, State, Impacts and Responses
EICVM	: Enquête intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages.
EPA	: Enquête Permanente Agricole
INSD	: Institut Nationale de la Statistique et de la Démographie.
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
PIB	: Produit Intérieur Brut
PANE	: Plan d'Action National pour l'Environnement
PNDD	: Politique Nationale de Développement Durable
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
RGA	: Recensement Générale Agricole
SONABEL	: Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SP-CONEDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
TEP	: tonne équivalent pétrole

Définitions de quelques termes et concepts utilisés

Bassin versant : le bassin versant en une section du cours d'eau est défini comme la totalité de la superficie topographique drainée par ce cours d'eau et ses affluents en amont de cette section. Toute goutte d'eau qui tombe dans ce bassin passe obligatoirement à l'exutoire.

Nappe d'eaux souterraines: désigne l'ensemble des eaux comprises dans la zone saturée d'un aquifère (ensemble des eaux souterraines) dont toutes les parties sont en continuité hydraulique.

Eau de surface : Désigne toute eau en contact avec l'atmosphère (eau de ruissellement et des retenues d'eaux)

Aires classées: Le classement forestier permet, en raison de l'importance qu'une forêt présente pour l'intérêt général, de soumettre celle-ci à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage et les régimes d'exploitation. Les forêts qui n'ont pas fait l'objet d'un acte de classement sont appelées forêts protégées; elles sont soumises au régime commun relatif aux droit d'usage et d'exploitation.

Déchets municipaux : Ce terme désigne les déchets produits par: les ménages, des activités commerciales, des petites entreprises, bureaux et institutions (écoles, bâtiments administratifs). Elle comprend aussi: les déchets de certains services municipaux, c.à.d. les déchets d'entretien des jardins et espaces verts (feuilles, gazon, etc.), et les déchets d'entretien de la voirie (nettoyage des rues, contenu des poubelles publiques, déchets de marché) s'ils sont gérés en tant que déchets. La définition exclut les déchets issus de l'assainissement municipal des eaux usées (curage des égouts, épuration) et les déchets de construction et de démolition municipaux.

Formation classée : Le classement forestier permet, en raison de l'importance qu'une forêt présente pour l'intérêt général, de soumettre celle-ci à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage et les régimes d'exploitation. Les forêts qui n'ont pas fait l'objet d'un acte de classement sont appelées forêts protégées; elles sont soumises au régime commun relatif aux droit d'usage et d'exploitation.

Diversité biologique : C'est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques dont ils font parties.

Zone humide : Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.

Ecosystème : Un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

Halieutique: Terme désignant les activités liées à la pêche.

Formations Forestières: formations forestières (forêt claire, forêt galerie, savane arbustive, savane arborée, steppes) couvraient 13 305 238 ha, soit 48,52% du territoire national (INSD, 2009a)

Rayonnement Ionisants : Tout rayonnement capable de produire des paires d'ions dans la matière biologique.

Pêche de capture : Désigne la collecte des espèces en milieu naturel à la différence de la pisciculture.

Production thermique : Désigne toute production d'énergie d'origine

Réserve de la biosphère : est une aire déclarée comme bien du patrimoine mondial en raison de ses spécificités biologiques, écologiques, culturelles ou historiques particulières.

Point d'eau moderne : Le terme Point d'eau moderne (PEM) désigne un forage équipé de pompe, ou un puits moderne.

Stress hydrique : Le stress hydrique est le rapport entre la demande en eau et la ressource disponible en eau exprimé en %.

Gaz à effet de serre : Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Plus d'une quarantaine de gaz à effet de serre ont été recensés par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) parmi lesquels figurent : la Vapeur d'eau (H_2O), le Dioxyde de carbone (CO_2), le Méthane (CH_4), l'Ozone (O_3), le Protoxyde d'azote (N_2O), l'Hydrofluorocarbures (HFC), le Perfluorocarbures (PFC) et l'Hexafluorure de soufre (SF_6).

Pollution : Toute modification des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des composantes de l'environnement (eau, sol, air) compromettant ainsi les usages qui en sont faits ou qui pourraient en être faits. La pollution est toutes modifications des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des composantes de l'environnement (eau, sol, air) compromettant ainsi les usages qui en sont faits ou qui pourraient en être faits.

Mise en décharge : Cela comprend toutes les quantités mises en décharge, aussi bien directement, qu'après tri et/ou traitement, ainsi que les résidus issus de la récupération et opérations d'élimination allant en décharge. La mise en décharge est le placement final des déchets sur ou dans la terre d'une manière contrôlée ou non-contrôlée. La définition couvre aussi bien la mise en décharge dans des sites internes (c.à.d. où un producteur de déchets procède lui-même à l'élimination des déchets sur le lieu de production) qu'externes.

Source : Tout ce qui peut provoquer une exposition à des rayonnements – par exemple par émission de rayonnements ionisants ou rejet de substances ou de matières radioactives – et peut être considéré comme une entité unique à des fins de protection et sûreté.

Dépense de protection de l'environnement : dépenses d'investissement et dépenses courantes liées aux activités caractéristiques de protection de l'environnement (activités dont l'objectif final est de protéger l'environnement) et aux produits qui, bien que non spécifiques à la protection de l'environnement y contribuent, ainsi que les transferts (subventions, taxes spécifiques à l'environnement) en faveur de la protection de l'environnement.

PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE

Dans leurs modes de vie , les hommes mènent des activités consommatrices de ressources qui génèrent des nuisances . Ils développent ainsi des actions qui ont des impacts sur l'environnement. L'ensemble des processus déclencheurs de ces actions constitue les forces directrices. Dans cette première partie, les indicateurs de forces directrices sont regroupés dans les thèmes portant sur les changements démographiques, sociaux et économiques.

1.1 LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES

Une population croissante et de plus en plus urbaine

La population du Burkina Faso est caractérisée par une forte croissance. le taux de croissance démographique annuel entre 1996 et 2006 était de 3,1%. Elle a plus que doublé en 30 ans, passant de moins de 8 millions d'habitants en 1985 à 14 millions en 2006 puis à plus de 20 millions en 2018 selon la projection. **(tableau 1.1)**

Cette population est de plus en plus urbaine. Entre 1985 et 2018, la population urbaine s'est accrue de façon exponentielle, passant d'un million en 1985 à 5,9 millions en 2018. Selon les projections de 2018, la région du centre est la plus dense avec plus 955 habitants au Km² et celle de l'Est est la moins dense avec 37 habitants au Km².

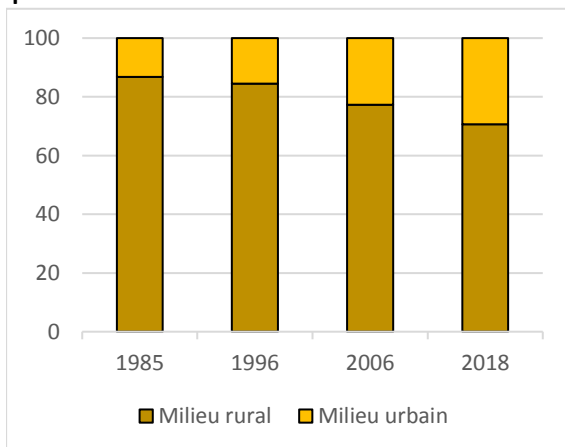
Ces phénomènes conjugués entraînent diverses pressions anthropiques sur l'environnement et les ressources naturelles. **(figure 1.1 et Carte1.1)**

Tableau 1.1 Population par région en année de recensement et projections démographiques

Régions	2006	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	1 442 749	1 677 018	1 723 830	1 771 896	1 821 059	1 871 492	1 923 192	1 976 217
Cascades	531 808	661 936	687 170	713 059	739 497	766 540	794 192	822 445
Centre	1 727 390	2 231 807	2 329 499	2 429 718	2 532 311	2 637 303	2 744 666	2 854 356
Centre-Est	1 132 016	1 343 079	1 384 663	1 427 320	1 470 903	1 515 518	1 561 208	1 607 993
Centre-Nord	1 202 025	1 416 895	1 459 402	1 502 994	1 547 565	1 593 214	1 639 966	1 687 858
Centre-Ouest	1 186 566	1 387 860	1 427 894	1 468 966	1 510 975	1 554 040	1 598 159	1 643 388
Centre-Sud	641 443	742 378	762 632	783 430	804 709	826 548	848 940	871 927
Est	1 212 284	1 464 366	1 513 642	1 564 144	1 615 740	1 668 520	1 722 513	1 777 738
Hauts-Bassins	1 469 604	1 776 803	1 836 838	1 898 361	1 961 204	2 025 513	2 091 282	2 158 541
Nord	1 185 796	1 382 111	1 421 253	1 461 430	1 502 527	1 544 677	1 587 866	1 632 149
Plateau Central	696 372	807 444	829 692	852 536	875 910	899 884	924 474	949 697
Sahel	968 442	1 158 147	1 195 388	1 233 559	1 272 545	1 312 463	1 353 307	1 395 109
Sud-Ouest	620 767	729 362	750 893	772 973	795 549	818 685	842 382	866 662
Burkina Faso	14 017 262	16 779 206	17 322 796	17 880 386	18 450 494	19 034 397	19 632 147	20 244 080

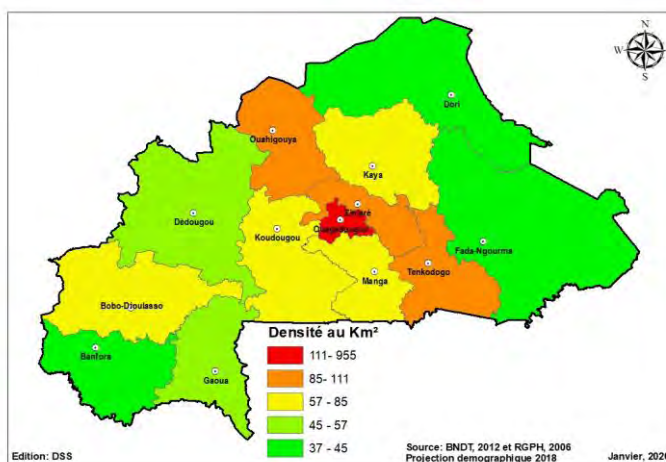
Source: INSD, RGPH 2006 et projections

Figure 1.1: Evolution de la population par milieu de résidence



Source: DGEES/MEEVCC à partir des données de l'INSD, RGPH (1985, 1996, 2006), projection démographique 2018

Carte1.1: Densité de la population en 2018



1.2 LES CHANGEMENTS SOCIAUX

La société burkinabè est en mutation. Cette mutation est perceptible à travers les changements des conditions de vie des populations. Les ressources naturelles constituent en grande partie la source de revenus des populations. L'Agriculture occupe une place importante dans l'économie du pays. Elle est essentiellement basée sur les activités de production agrosylvopastorales et halieutiques. En 2017, la contribution du secteur de l'agriculture à la formation du PIB a été de 31,1%, selon l'INSD. Le Burkina Faso dispose également d'un important potentiel minier. L'exploitation minière est depuis 2009 une activité économique considérable et fait partie des premiers produits d'exportation du pays. De 829 kg en 2008, les exportations officielles de l'or sont passées à 15 252 kg en 2009 puis à 52 517 kg en 2018 (INSD, Annuaire statistique national 2018).

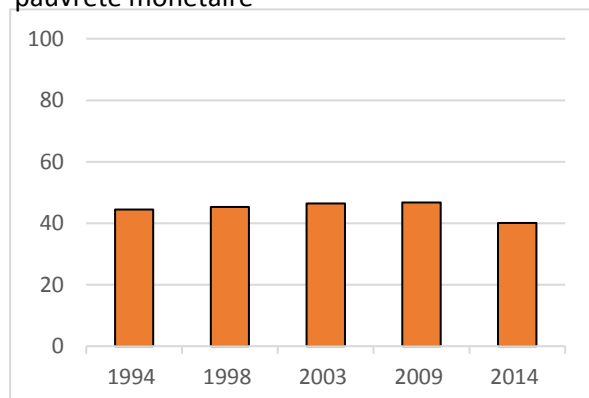
La pauvreté et l'analphabétisme: des facteurs potentiels de dégradation de l'environnement
Estimée à 46,7% en 2009, l'incidence de la pauvreté en 2014 sur le territoire national est en légère baisse avec un taux de 40,1%.

Au niveau régional, 07 régions se distinguent avec une incidence de la pauvreté en dessous de la moyenne nationale (40,1%) dont la plus faible est celle de la région du Centre avec 9,3%. Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord ont les incidences les plus élevées avec respectivement les valeurs de 59,7% et de 70,4% (carte1.2).

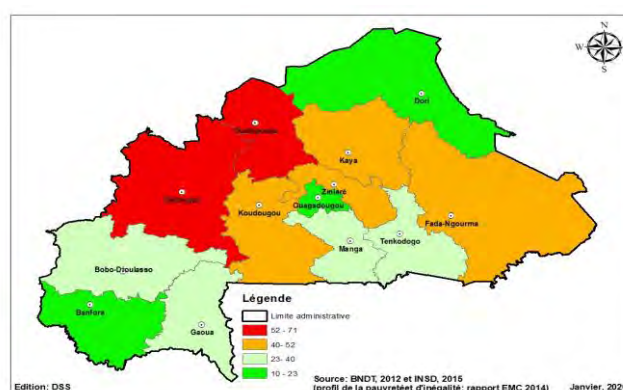
Cette incidence élevée de la pauvreté induit des comportements de survie des populations tournés vers une exploitation non contrôlée des ressources naturelles entraînant une forte pression sur celles-ci.

Grand facteur de développement, l'éducation favorise la compréhension des enjeux de la gestion durable de l'environnement. Le taux d'alphabétisation est faible mais en nette progression. Selon l'INSD, il est passé de 23,6% en 2005 à 34,5% en 2014 puis à 34,7% en 2018. Au niveau régional, le Centre a le taux d'alphabétisation le plus élevé (63,9%) et l'Est enregistre le plus faible avec un taux de 22,7% (Figure 1.3). Le faible taux d'alphabétisation constitue un facteur qui peut compromettre la promotion de l'écocitoyenneté.

Figure 1.2: Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire



carte1.2: Incidence de la pauvreté monétaire par région



Source: DGEES/MEEVCC à partir des données de l'INSD, EP (1994,1998,2003), EICVM(2009) EMC 2014

Figure 1.3: Taux d'alphabétisation(%) par région des 15 ans et plus en 2018



Source: DGEES/MEEVCC à partir des données de l'INSD, ERI ESI 2018

Des habitats des ménages peu adaptés aux changements climatiques

L'amélioration des conditions de vies socio-économiques des ménages peuvent avoir des conséquences négatives sur l'environnement si ces changements sont induits par des pratiques non durables à l'instar de l'utilisation de l'énergie thermique pour la production de l'électricité, l'utilisation abusive de l'eau potable, l'étalement des villes etc.

La proportion des ménages qui utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage est en net progression par rapport à 2014 (40,4% des ménages contre 24,5% des ménages), mais reste relativement faible (moins de 50% des ménages au niveau national). Les régions du centre enregistrent le plus fort taux (75 %) et celle du Sahel le plus faible taux avec 14%). La faiblesse dans l'accès des ménages à l'électricité induit des pressions sur l'environnement à travers l'utilisation abusive des autres sources d'énergie notamment le bois.

La proportion de ménages dont le mur du bâtiment principal est en matériaux non définitifs est très élevé aussi bien au niveau national que dans toutes les régions à l'exception de la région du centre qui dispose du plus faible taux (34,8 %). La région du Sahel dispose du taux le plus élevé avec 98,3 %.

L'accès des ménages à l'eau potable est très élevé au niveau national (x%) avec une faible dispersion entre les régions (Figure 1.5). Malgré ce taux relativement élevé, le niveau d'accès à l'eau potable reste insuffisant surtout en milieu rural, au regard du caractère vital de l'eau potable.

Figure 1.4 : Proportion de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage(%) en 2018

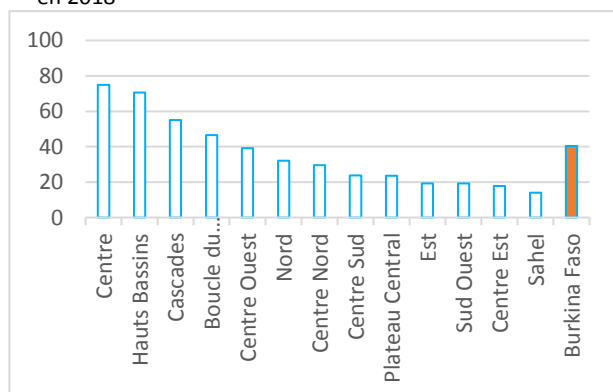


Figure 1.5 Proportion de ménages ayant accès à l'eau potable (%) en 2018

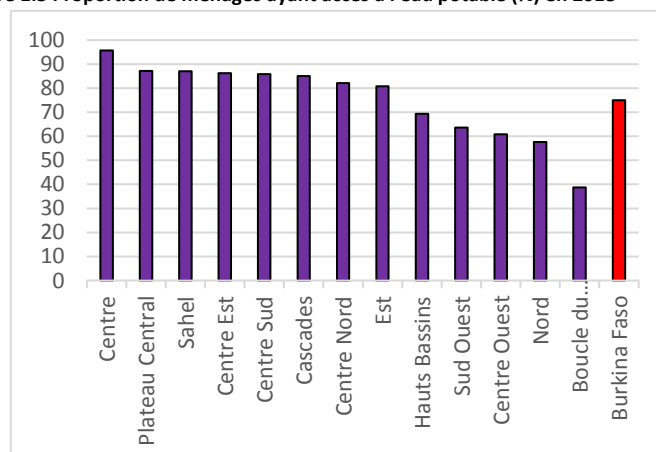
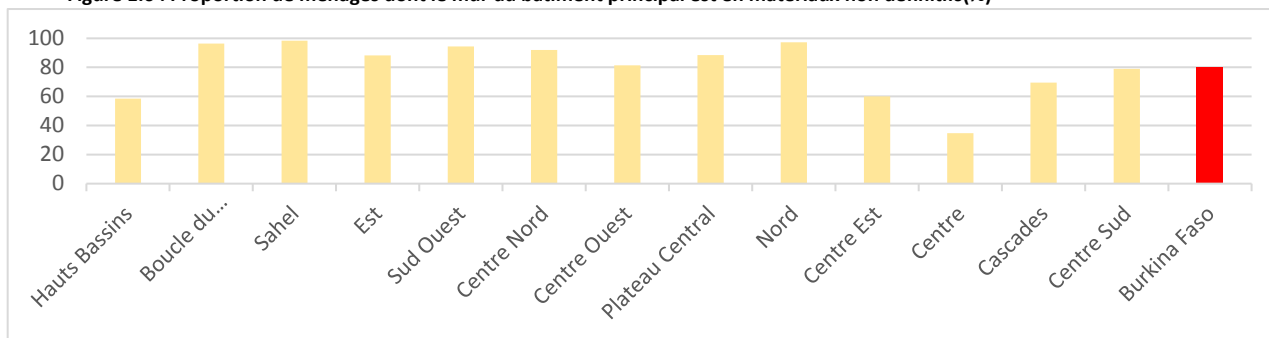


Figure 1.6 : Proportion de ménages dont le mur du bâtiment principal est en matériaux non définitifs(%)



Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, SIGI 2017

1.3 LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES

L'activité économique burkinabè dépend fortement de l'exploitation des ressources naturelles. Par ailleurs, les secteurs primaires et secondaires dont les activités reposent de manière plus ou moins directe sur la qualité et la disponibilité des sols, de l'eau, des forêts et du sous-sol, participent beaucoup à la formation

Un Produit Intérieur Brut croissant

Sur la période 2003-2017, le taux de croissance du PIB connaît une tendance à la baisse marquée par un taux de croissance moyen de 5,9%, avec un minimum de 3% et un maximum de 8,7%. Quant au PIB par tête, il a connu presque régulièrement une augmentation d'une année à l'autre, passant de 235 846 FCFA en 2003 à 328 655 FCFA en 2017 (**Figure 1.7**)

Une population active exerçant de plus en plus dans le secteur secondaire

En 2017, les contributions des secteurs d'activités à la formation du PIB ont été de 47,4 % pour le secteur tertiaire, 31,9% pour le secteur primaire et 20,6% pour le secteur secondaire (Figure 1.7)

L'Agriculture et l'industrie employaient respectivement 30% et 31% de la population active. Entre 2007 et 2014, la proportion des travailleurs dans l'industrie a été multipliée par six tandis que celle du secteur primaire a été divisée par deux.

Ce bouleversement de la structure économique en faveur de l'industrie pourrait s'expliquer par le développement des activités minières. (Figure 1.8)

Figure 1.7: Répartition(en %) du PIB

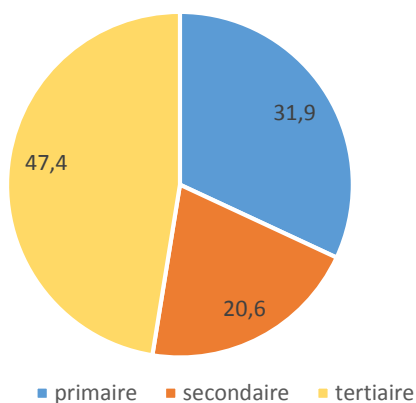
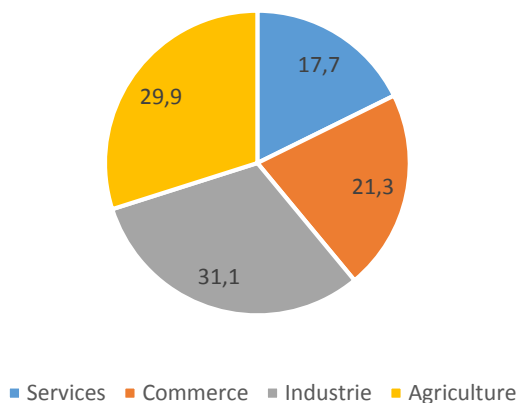
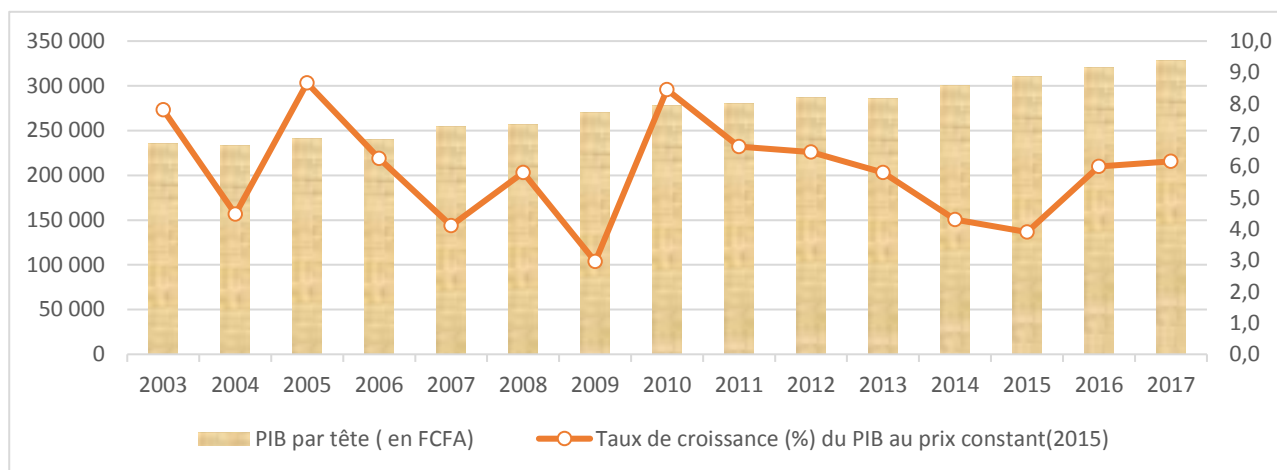


Figure 1.8: Répartition(en %) de la population occupée par branche d'activité en 2014



Source: DGESS/MEEVCC à partir du rapport thématique 5 de l'EMC (INSD, 2015)

Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2018

Figure 1.9: Evolution du PIB par tête (en FCFA) et du taux de croissance du PIB en volume (en %)

Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2018

CE QU'IL FAUT RETENIR

La population du Burkina Faso, de plus en plus urbaine, est en forte croissance avec malheureusement un niveau d'alphabétisation faible. La pauvreté, plus présente en milieu rural, touche près de la moitié de la population et se caractérise entre autres par des habitats précaires et des difficultés d'accès à l'électricité, favorisant les actions anthropiques néfastes à l'environnement. Par ailleurs, la structure de l'économie burkinabè révèle une importance du secteur primaire et le développement d'un secteur secondaire tourné vers l'industrie extractive, entraînant ainsi des impacts négatifs sur l'environnement.

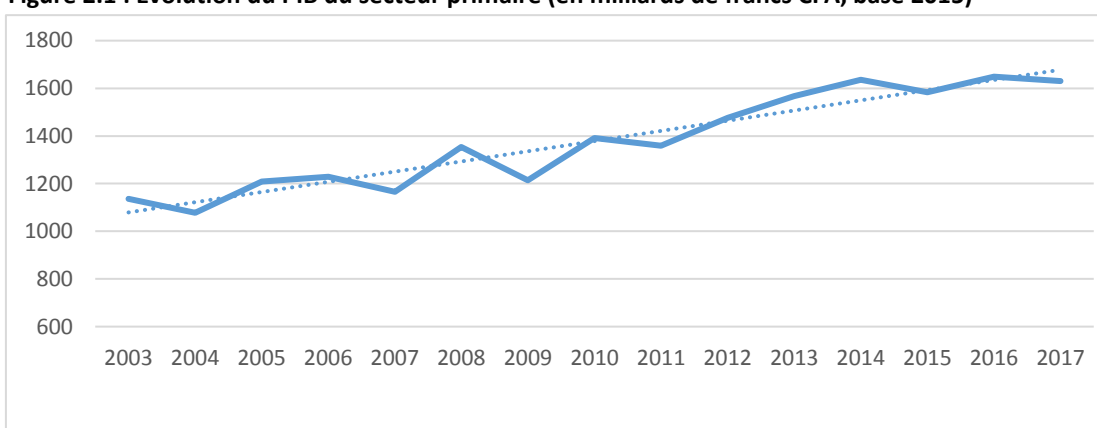
PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Le Burkina Faso est confronté à une dynamique accélérée de pressions sur les ressources et les milieux naturels. Dans une économie fondée sur l'utilisation quasi brute des ressources naturelles, les activités humaines sont à l'origine d'une dégradation du couvert végétal, la perte de la diversité biologique, la pollution des eaux, des sols, de l'air, etc. Dans cette partie, les indicateurs de pression sont agencés selon l'optique production, consommation et pollutions.

2.1 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE

Le secteur primaire comprend principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture et la chasse. Le PIB de ce secteur a progressé à un rythme d'au moins 4% l'an de 2003 à 2012. De 2012 à 2017, ce PIB a progressé en moyenne de 4,46%. En 2017, l'agriculture a contribué à 69,20 % du PIB sectoriel, suivi de l'élevage (20,90%) et la sylviculture, la pêche et la chasse (9,70%). Cependant les modes de production ne respectent pas totalement les normes de durabilité. (Figure 2.1).

Figure 2.1 : Evolution du PIB du secteur primaire (en milliards de francs CFA, base 2015)

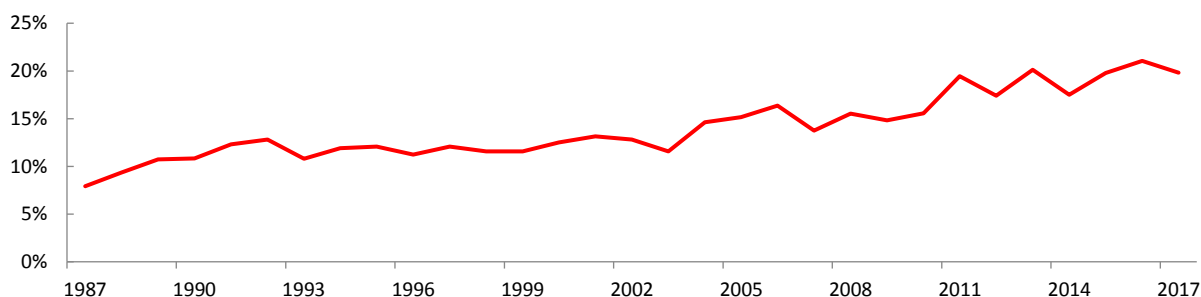


Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données de la comptabilité nationale

Une augmentation continue des superficies cultivées

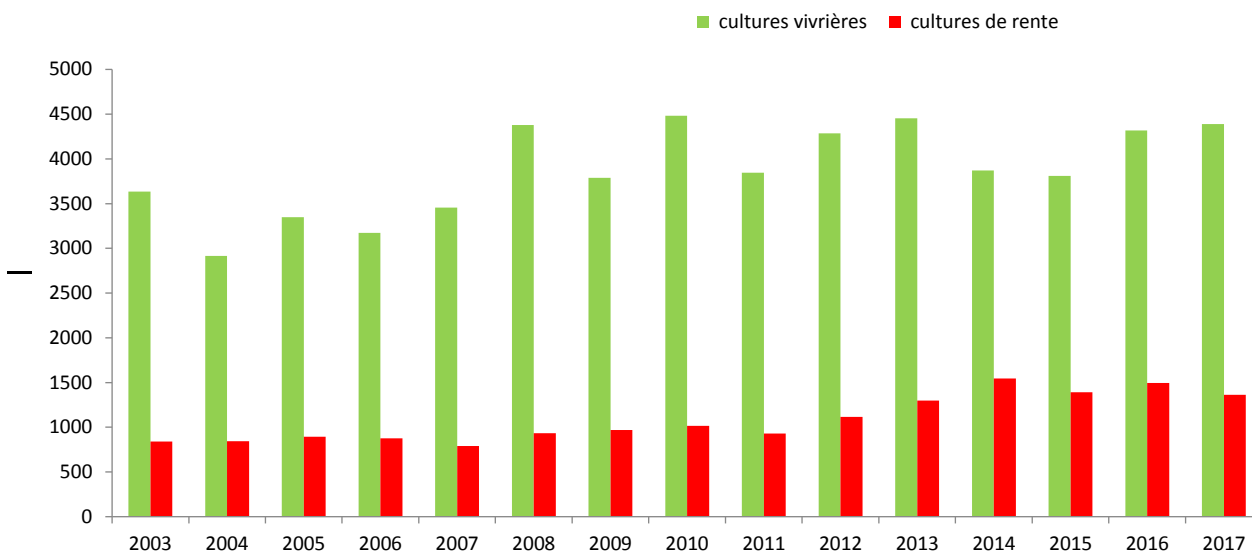
L'agriculture au Burkina Faso est faiblement mécanisée avec une population en pleine croissance. Cet état de fait lui confère un statut extensif qui est marqué par une augmentation continue des terres cultivées. En 30 ans, la part de la superficie nationale affectée à l'agriculture a presque doublé. Elle est passée de 11% en 1987 à 21% en 2017 avec une forte dominance de la superficie des cultures vivrières qui occupent 76% des superficies cultivées contre 24% pour les cultures de rente en 2017. De plus, les superficies cultivées représentent à peu près de 64% de terres arables. Par ailleurs le non-respect des normes d'exploitation des berges des plans d'eaux et l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides sont sources de pollution. Ces pratiques exacerbent les tendances à la dégradation de la santé humaine, des ressources forestières, des ressources en eaux, des sols et perturbent la biodiversité.

Figure 2.2 : Part du territoire consacrée à l'agriculture (%)



Source: DGESS/MEEVCC, à partir des résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle

Figure 2.3 : Evolution de la superficie cultivée des principales cultures (en millier d'hectares)

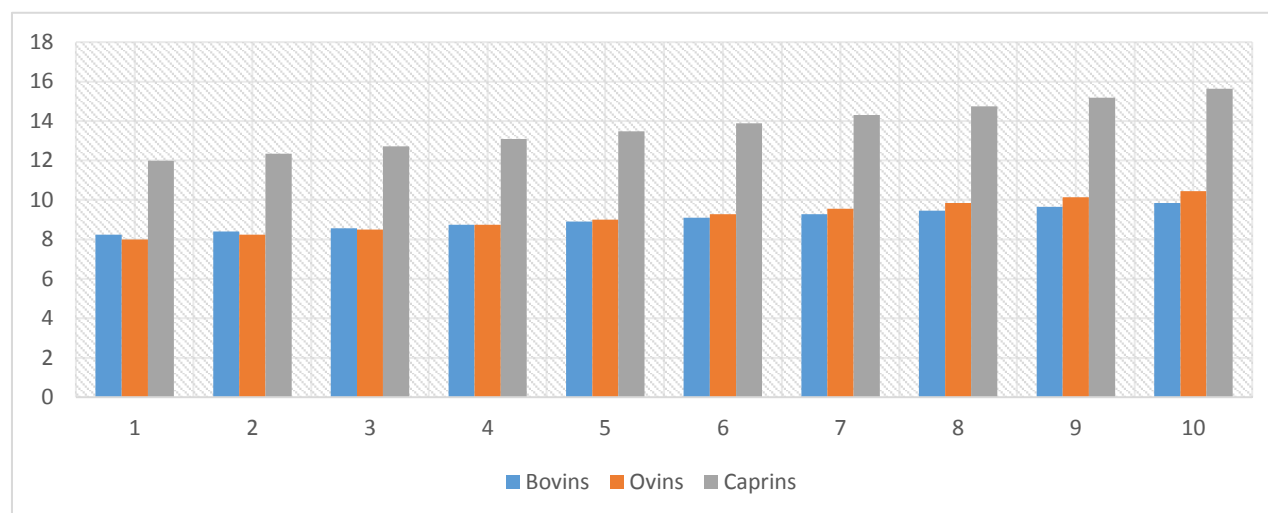


Source: DGESS/MEEVCC, à partir des résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle (DGESS/MAAH)

Un cheptel en pleine expansion

Les effectifs des caprins, des ovins et bovins ont augmenté entre 2009 et 2018 avec des taux de croissance respectivement de , 30,5% ,30,5% et 19,5%. Le mode d'élevage extensif conjugué à la croissance des effectifs du cheptel entraîne la dégradation de l'environnement et des pressions sur les ressources naturelles. Un élevage durable doit tendre vers la stabulation des effectifs et l'utilisation intense des sous-produits agro-industriels.

Figure 2.5 : Evolution de l'effectif du cheptel (en millions)



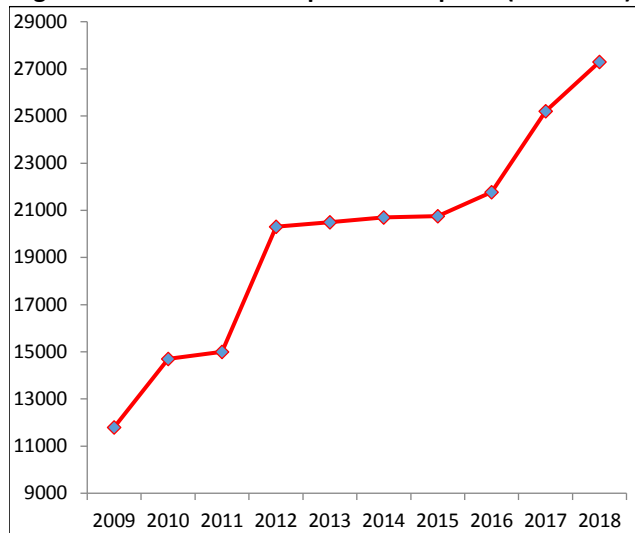
Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données l'annuaire statistique, 2018 du MRAH

Une production halieutique tributaire des pratiques de pêche non durable

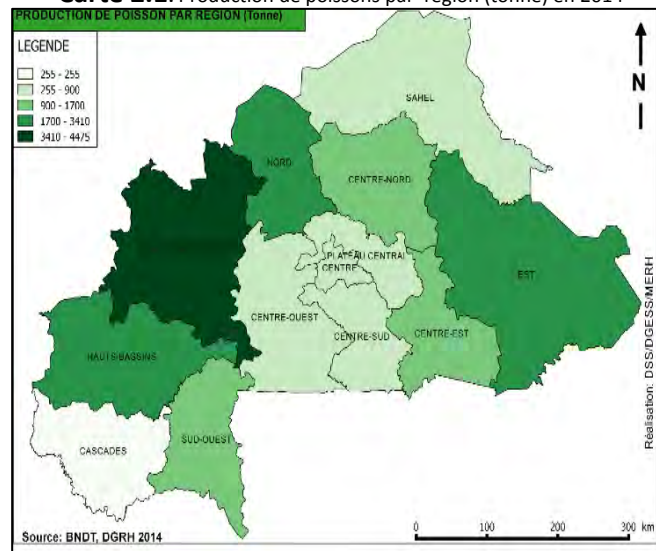
La pêche de capture s'est progressivement développée avec notamment l'accroissement des possibilités de pêche consécutive à la construction de retenues d'eau (1835 plans d'eau en 2017 selon l'annuaire statistique du ministère de l'eau) à travers l'ensemble du territoire national. De 2009 à 2018, la production annuelle de poisson est passée de 11 800 tonnes à 27 299 tonnes soit une croissance de plus de 100%. Près de 50% de cette production provient de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins et de l'Est. Malgré l'augmentation, cette production est loin de satisfaire la demande nationale qui est supérieure à 60 000 tonnes. Les pressions qui pèsent sur les ressources halieutiques sont entre autres l'utilisation des techniques et engins de pêche prohibés, l'utilisation non contrôlée des produits chimiques dans les activités industrielles (minières,

La gestion contrôlée des produits chimiques et la sensibilisation des acteurs de la pêche ainsi que la promotion de l'aquaculture contribueront à la préservation des écosystèmes aquatiques tout en améliorant l'offre de poissons au niveau national.

Figure 2.6: Evolution de la pêche de capture (en tonnes)



Carte 2.1: Production de poissons par région (tonne) en 2014



Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données de la Direction Générale des Ressources Halieutiques

2.2 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE

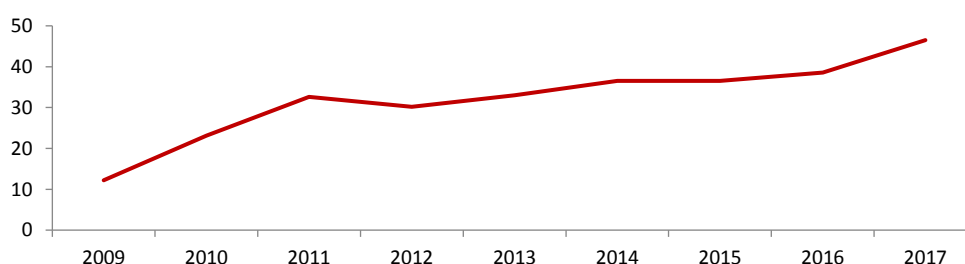
Le secteur secondaire est constitué principalement d'industries extractives, manufacturières, de bâtiments et travaux publics (BTP), de textiles et de production d'énergie. Le PIB de ce secteur est en pleine croissance avec un taux annuel moyen de 6,4% au cours de la période 2003 à 2012. Ce secteur était porté par les industries manufacturières mais la forte expansion à partir de 2008 est due à l'industrie extractive notamment le boom minier. Le secteur secondaire est source de pollution, conséquence de l'insuffisance

Un boom minier favorable à l'économie mais préjudiciable à l'environnement

L'industrie minière a fortement contribué à la formation des richesses nationales depuis 2008 grâce à une politique minière attractive. L'activité minière est caractérisée par l'exploitation artisanale, semi-mécanisée et industrielle. En outre l'orpaillage est une pratique répandue qui accompagne le boom minier. L'augmentation continue de la production d'or illustre cette croissance soutenue de la production nationale. En 2017, plus de 46 tonnes d'or ont été produites au Burkina Faso (figure 2.7). Les principales régions d'extraction industrielles sont le Sahel, la Boucle du Mouhoun, le Centre nord, le Centre Est et le Nord. Véritable source de devises pour l'économie nationale, l'exploitation minière n'est pas sans conséquences néfastes sur l'environnement. En effet, cette activité entraîne la modification du paysage, les pertes de terres, la dégradation des sols, la déforestation, la perte de la biodiversité, la pollution des ressources en eau, etc.

La systématisation des Etudes d'Impact Environnemental et l'effectivité des Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux et les inspections environnementales sont entre autres des mesures qui pourront pallier les problèmes environnementaux relevés.

Figure 2.7: Production totale d'or (tonne)

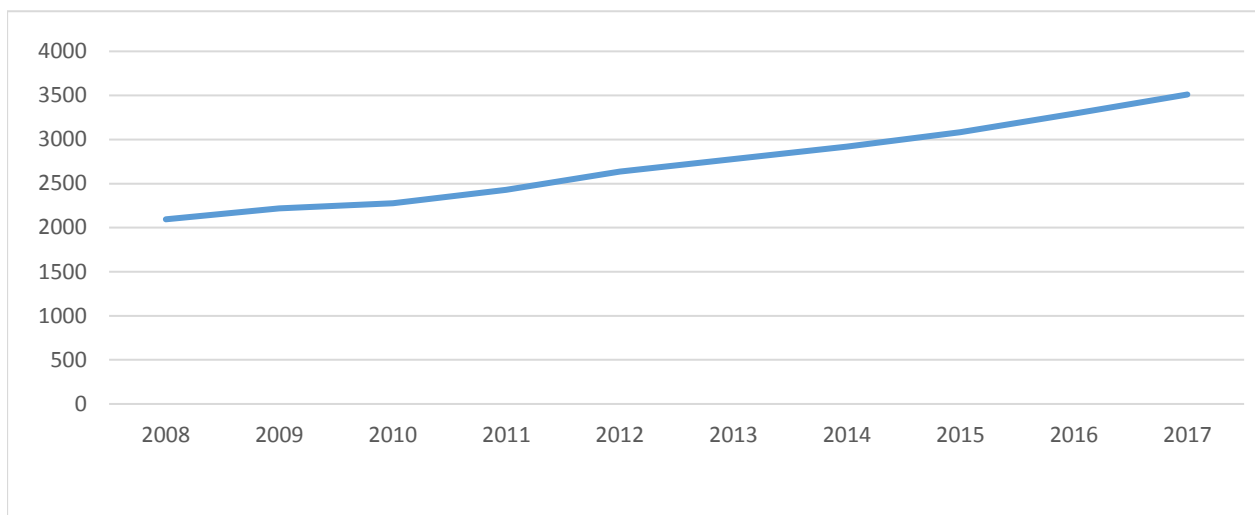


Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données de l'annuaire statistiques 2017 du MME

2.3 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire est le premier contributeur au produit intérieur brut avec une part estimée à 46% en 2012. Son produit intérieur brut progresse à un rythme soutenu passant de 1300 milliards en 2008 à 2285 milliards en 2017 presque un doublement en dix ans. Les incidences de ce secteur dans le bilan énergétique du pays et dans la génération des polluants de l'air et de déchets sont importantes notamment le transport et le

Figure 2.8: Evolution du produit intérieur brut du secteur tertiaire (en milliards de francs CFA, base 2015)

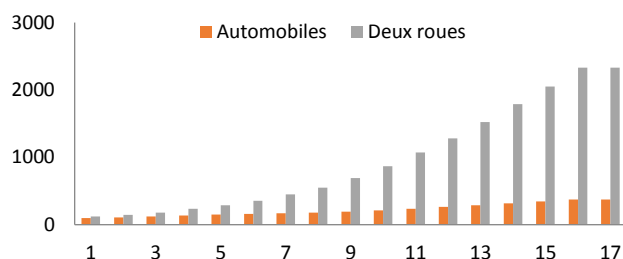


Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données de la comptabilité nationale

Une demande de transport croissante privilégiant le transport individuel

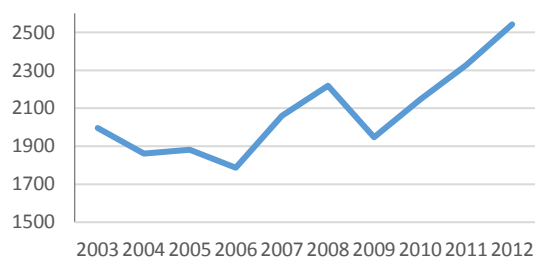
Le parc automobile progresse fortement avec une prédominance des engins à deux roues. En dix ans, le nombre d'engins à deux roues immatriculés a été multiplié par six, celui des véhicules automobiles a plus que doublé. Cet état de fait pose des défis en matière d'aménagement urbain, de gestion du trafic routier dans les grandes agglomérations et de ses conséquences environnementales. Selon les inventaires nationaux des gaz à effet (INSD, 2014), les transports sont responsables de 80% des émissions de CO₂, 30% des émissions de CO, plus de 90% des émissions des COVNM, plus de 60% des émissions de SO₂ ainsi qu'une part importante des émissions de particules en suspension. Ces polluants participent au réchauffement climatique et comportent des risques sanitaires considérables. La promotion et développement du transport en commun et la limitation de l'âge des véhicules réduiraient un temps soit peu les polluants dans l'air.

Figure 2.9 : Evolution du parc auto et moto en milliers



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'annuaire statistique du MTMUSR,

Figure 2.10: Evolution des émissions du CO₂ provenant des transports (Gg)



Source : DGESS/MEEVCC, 2014 à partir des données d'inventaire National des gaz

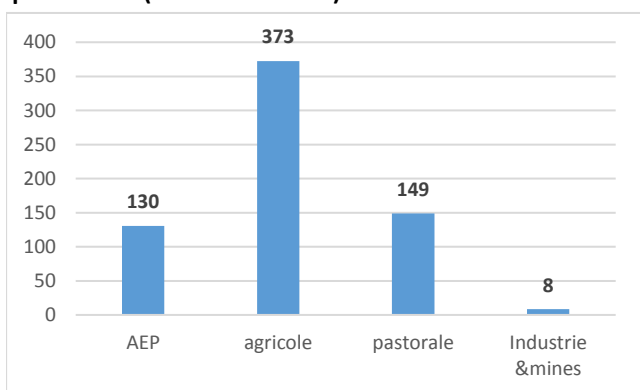
2.4 LA CONSOMMATION

Une forte consommation en eau et en énergie

Les consommations finales des ménages et des administrations publiques en 2012 s'élèvent respectivement 2 381 milliards et 841 milliards de francs CFA, représentant près de 85 % du produit intérieur brut (INSD, 2013). Ces consommations exercent des pressions sur les ressources en eau et sur les ressources énergétiques notamment celles ligneuses.

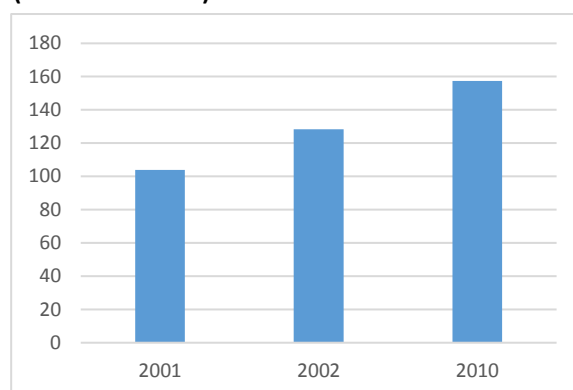
Au titre des ressources en eau, les prélèvements en 2010 sont supérieurs à 1,5 milliards de m³ pour un potentiel estimé à 4,7 milliards de m³ en année moyenne. L'hydroélectricité avec une demande de plus de 900 millions de m³ et les activités agropastorales (522 millions m³) sont les plus grands utilisateurs. La demande d'eau domestique progresse également, passant de 103 millions m³ en 2001 à près de 158 millions de m³ en 2010. Une gestion concertée et intégrée des ressources eau est plus qu'une nécessité

Figure 2.11: Demande d'eau consommatrice par secteur (en million de m³)



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données du MAHRH/DGRE, 2010

Figure 2.12: Evolution de la demande d'eau domestique (en million de m³)



Source : MECV/SP/CONEDD, à partir des données du troisième Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina 2010

NB: AEP=Approvisionnement en eau potable

A l'instar des ressources en eau, la consommation des ressources énergétiques est croissante.

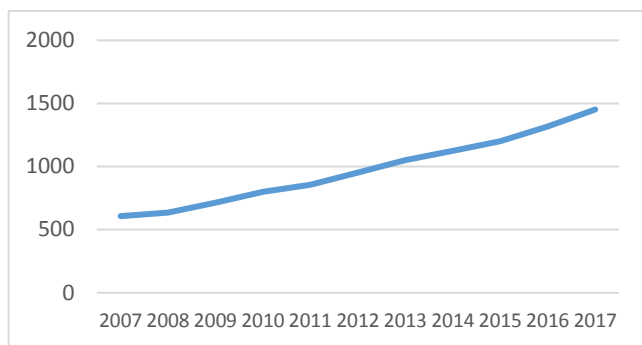
Les combustibles ligneux (bois et charbon de bois) sont très utilisés par les ménages (six millions de tonnes en 2014) et près de 90% s'en servent pour la cuisson des aliments (EMC 2014, INSD). L'usage des énergies de substitution est faible, seuls 31,4% et 1,2% des ménages utilisent le gaz en milieu urbain et en milieu rural respectivement.

La consommation d'électricité, accessible par seulement 19,3% des ménages en 2014 (EMC, INSD), est aussi en nette hausse. Elle a doublé en dix ans passant de près de 540 millions à 1 130 millions de kilowattheures entre 2005 et 2014. Cette hausse de la demande est supportée par une offre supplémentaire d'électricité dominée par le thermique et l'extension du réseau d'approvisionnement.

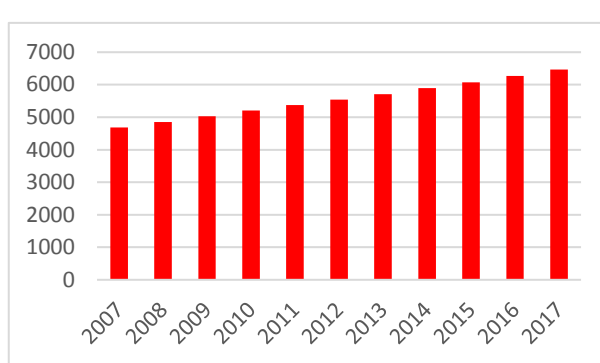
Enfin, la consommation des produits pétroliers est en phase avec la forte augmentation du parc automobile. Parmi ces produits, le gazoil et le super sont les plus utilisés. En 2014, près de 450 mille et 270 mille m³ de ces deux hydrocarbures ont été respectivement vendus aux agents économiques.

L'augmentation de la consommation de ces énergies engendrent des dommages sur l'environnement telles la destruction de la végétation et les émissions de gaz dans l'air. La promotion des énergies renouvelables et des technologies à faible consommation énergétique tel le solaire, le biogaz, le foyer amélioré etc sont des alternatives pour un système énergétique durable.

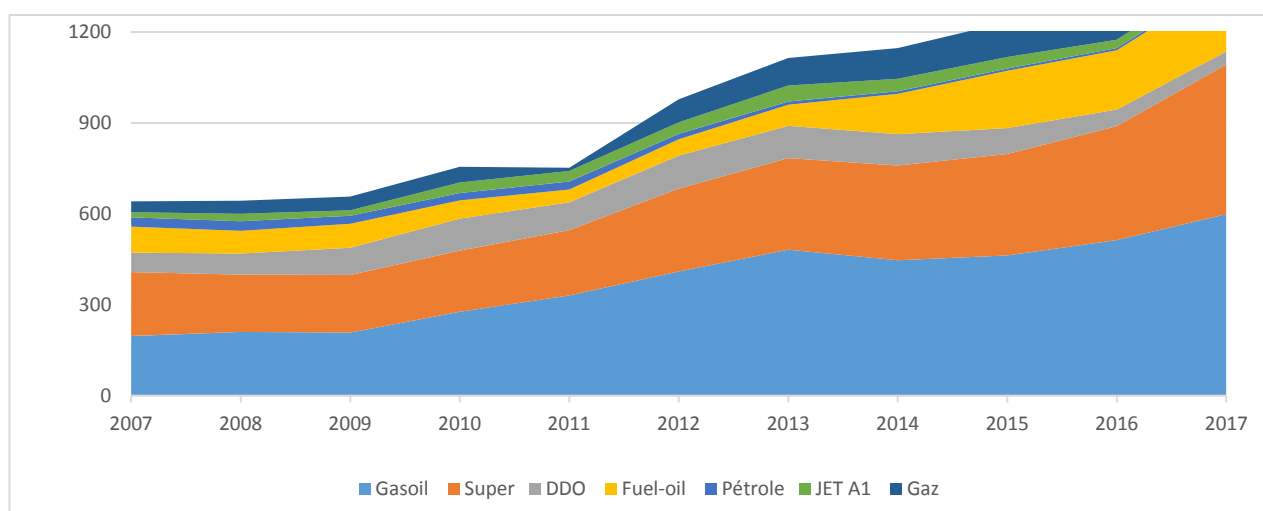
En 2016, le Ministère de l'Environnement a mené une enquête sur la consommation du bois-énergie dans treize villes du pays. Il ressort de cette enquête que la consommation annuelle d'énergie de ces treize villes s'élève à 736000 tonnes pour le bois, 411600 tonnes pour le charbon de bois 98300 tonnes pour le gaz butane.

Figure 2.13: Evolution de la consommation totale d'électricité (10⁶XKWh)

Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de la SONABEL/ME

Figure 2.14: Consommation de bois et charbon de bois (10³Xtonne)

Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de l'annuaire statistiques 2017 du ME

Figure 2.15: Evolution des ventes des hydrocarbures (en millier de m³)

Source :DGESS /MEEVCC, à partir des données de la SONABY/ME

2.5 LES POLLUTIONS

Des pollutions et nuisances diverses sont générées par les activités de l'ensemble des secteurs socio-économiques et sont sources de risques portant atteinte au cadre de vie et à l'environnement.

Un accroissement des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 25% entre 2003 et 2012 et proviennent principalement de l'agriculture y compris l'élevage (83 % en 2012) suivie du secteur de l'énergie (13% en 2012). Par ordre d'importance des volumes émis, ces gaz à effet de serre sont le CO₂, le CH₄, le CO, le N₂O, et les NO_x. Ces émissions sont dues aux activités humaines et contribuent au réchauffement climatique et la dégradation de la couche d'ozone.

Figure 2.16 Emission de gaz à effet de serre par secteur en million de tonnes équivalent CO2

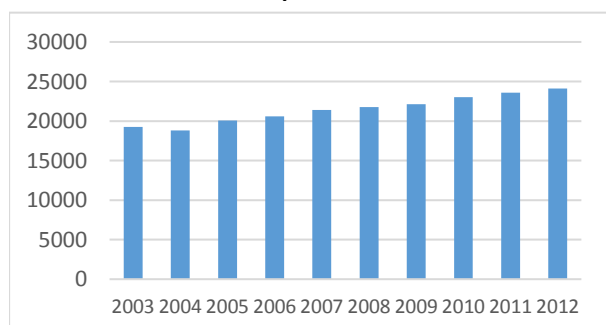
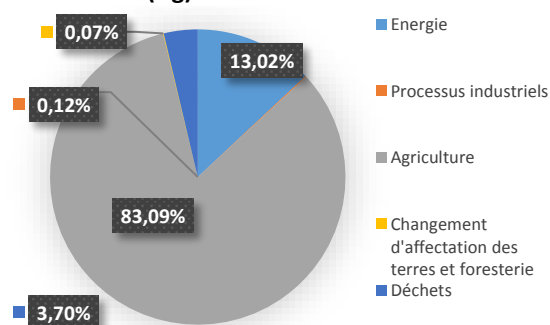


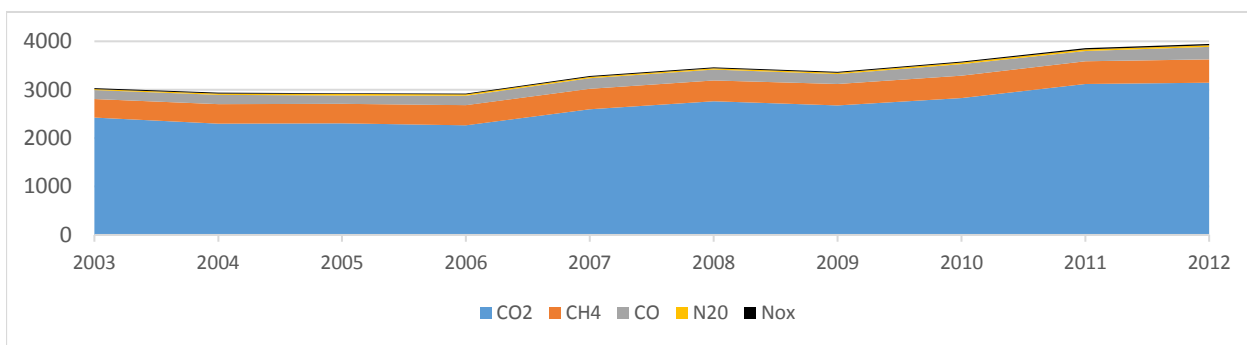
Figure 2.17: Emissions de GES par source en 2012(Gg)



Source:DGESS /MEEVCC, à partir des données de l'INSD

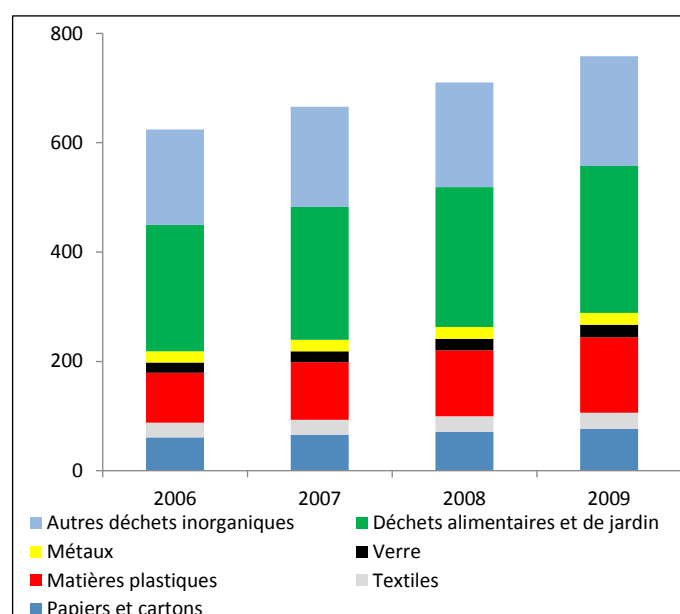
Source: DGESS /MEEVCC, à partir des données de l'INSD

Figure 2.18: Emissions nationales nettes de gaz à effet de serre en équivalent CO2 (Gg)



Source:DGESS /MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2014

Figure 2.18: Production de déchets municipaux par type en millier de tonnes



Une production de déchets à la hausse

L'augmentation de la production de déchets municipaux (de 18% entre 2006 et 2009) est en partie due à la croissance démographique et aux choix de consommation. Ces déchets dont la quantité totale produite en 2009 s'élève à près de 760 000 tonnes se composent majoritairement de déchets alimentaires et de jardins (35%), de déchets inorganiques (26%) et de matières plastiques (18%). Bien que la gestion des déchets notamment plastiques ait été renforcée, l'amélioration des schémas directeurs de gestion des déchets des communes avec la prise en compte du caractère non biodégradable de certains déchets, la promotion des pratiques de recyclage, de réutilisation contribueront à une meilleure

Source: DGESS /MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2009

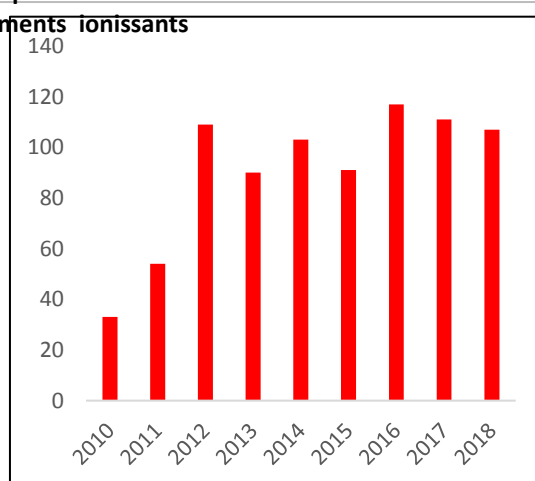
Des risques technologiques

Les technologies nucléaires bien que méconnues du grand public sont de plus en plus utilisées dans les secteurs socio-économiques au Burkina Faso.

En effet, l'évolution du nombre d'autorisations délivrées traduit une forte utilisation de sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants dans les domaines industriel et médical. De 2010 à 2017 le nombre d'autorisations délivrées est passé de 33 à 107 avec un pic de 117 autorisations en 2016.

Cependant, bien que présentant des avantages, ils sont sources de risques radiologiques pour les travailleurs professionnellement exposés, le public et l'environnement. un renforcement de la réglementation et du contrôle

Figure 2.19: Evolution du nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des sources de rayonnements ionisants



Source: DGESS/MEEVCC à partir des

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les modes de production du Burkina Faso sont caractérisés par un accroissement des superficies cultivées et l'usage abusif des produits chimiques, une hausse du cheptel à caractéristique extensif, une expansion de l'exploitation minière et une hausse du parc automobile caractérisant un transport individuel prononcé. Quant aux habitudes de consommation, elles sont marquées par une hausse de la consommation d'eau et d'énergie notamment ligneuses . Ces modes de production et de consommation menacent l'état de l'environnement.

PARTIE 3: L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Burkina Faso est un pays sahélien dont l'économie est fondée essentiellement sur la mise en valeur des ressources et les milieux naturels. Ces ressources et milieux naturels sont confrontés à une dynamique de pression liée aux activités anthropiques. Ces pressions conjuguées à la variabilité climatique engendrent des perturbations des différentes composantes de l'environnement. Cette partie traite de l'état des composantes de l'environnement à travers les forêts, la faune, les ressources halieutiques, le climat, l'hydrologie, les sols et l'air.

3.1 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

Une dégradation croissante des ressources forestières

Selon la monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 2019, l'on dénombre au niveau des espèces : 2067 espèces de plantes supérieures dont 124 espèces cultivées ; 662 espèces de plantes inférieures dont 636 espèces de micro-algues et 26 espèces de plantes fougères.

La superficie de formations forestières est estimée à près de 14 500 000 ha soit 49% du territoire national (BDOT, 2002) et se répartit entre les domaines protégés et les domaines classés. La majeure partie des formations végétales se rencontre dans la zone phytogéographique soudanienne où les précipitations sont les plus abondantes. De l'analyse diachronique de la BDOT de 1992 et 2002, les superficies forestières régressent de l'ordre de 110 500 ha par an.

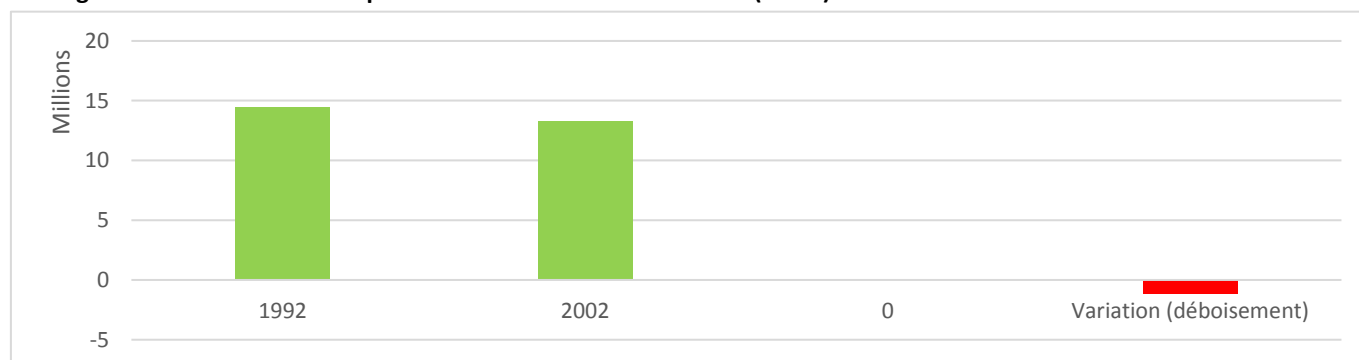
Cependant des différences méthodologiques rendent impossible une analyse diachronique entre les BDOT 2002 et 2012. En conséquence il n'est établi ici qu'une situation de référence de la couverture forestière du pays à partir de 2012.

De la BDOT 2012, l'ensemble des formations forestières du pays couvre une superficie de 16 330 556 ha. Elles se composent de 6.3 millions d'hectares (soit 23% du territoire national) de terres forestières au sens FAO (forêt claires, forêt galerie, savane arborée et arbustive et de plantation forestière) et de 10 millions d'hectares d'autres terres boisées.

S'agissant de la couverture végétale, une cartographie à partir de l'indicateur "fraction de couvert (FCOVER) réalisée par l'ONDD" entre 2016 et 2018, montre une régression du couvert végétal au plan national. Entre 2016 et 2018, la classe de faible couverture végétale [0-20] est passée de 24710 km² à 27520 km², celle de [20-40] de 34298 km² à 36785 km² et enfin celle [40-60] de 77533 km² à 77611 km². Par contre les deux dernières classes, à savoir celles de [60-80] et [80-100] ont subi des diminutions, passant respectivement de 100172 km² à 95367 km² et de 37287 km² à 36717 km². Les trois premières classes ont donc connu des accroissements positifs variant entre 0,05% et 5,53%. Pour les deux dernières, qui sont les classes à plus fort taux de couvert végétal, les évolutions ont été négatives sur la période (-0,77 et -2,43%), évolutions qui se sont faites au profit des trois premières. La résultante de ces évolutions est une dégradation du couvert végétal entre 2016 à 2018.

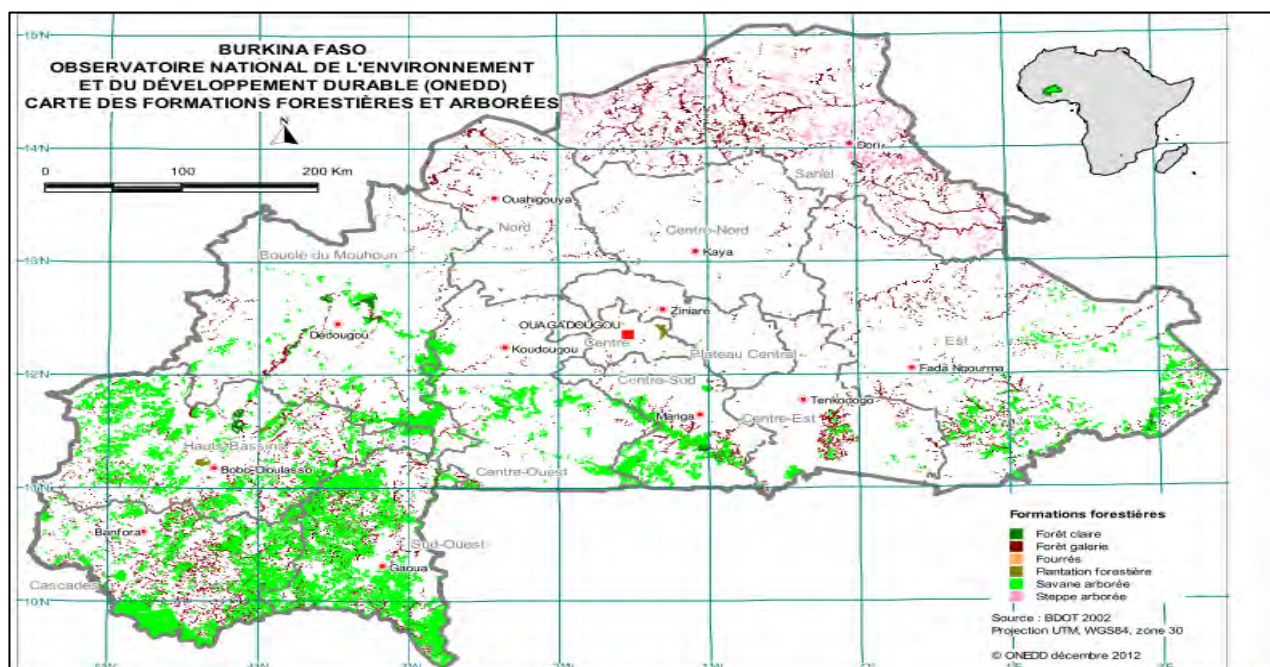
Cette dégradation a pour origine l'expansion des superficies cultivées, la surexploitation du bois à des fins énergétiques et la mauvaise pratique des techniques de récolte des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), de l'élevage etc.

Figure 3.1 : Evolution des superficie des formations forestières (en ha)



Source: DGEF

Carte 3.1 : Carte des formations forestières au Burkina Faso



Source: ONEDD, 2012

Tableau 3.1 : Évolution de la superficie du couvert végétal de 2016 à 2018

Signification	Classe de taux de couverture (%)	Superficie 2016 (Km ²)	Superficie 2018 (Km ²)	Taux d'accroissement moyen (%)
Très faible couverture végétale	0 – 20	24710	27520	5,53
faible couverture végétale	20 – 40	34298	36785	3,56
Moyenne couverture végétale	40 – 60	77533	77611	0,05
Forte couverture végétale	60 – 80	100172	95367	-2,43
Très forte couverture végétale	80 – 100	37287	36717	-0,77

Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'ONEDD

Des ressources fauniques et halieutiques diversifiées

Le Burkina Faso regorge d'importantes ressources fauniques et halieutiques composées de micro-organismes, d'insectes, de vertébrés et d'invertébrés aquatiques et terrestres.

Selon la monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 2019, on dénombre 120 espèces de poissons, 520 espèces d'oiseaux sauvages et 23 races ou souches d'oiseaux d'élevage, 123 espèces de mammifères sauvages, 91 races de mammifères d'élevage et 51 espèces de chauves-souris, 42 espèces d'amphibiens, 96 espèces de reptiles dont 9 espèces de tortues, 4 espèces de crocodiles, 54 espèces de serpents et 29 espèces de lézards.

Les ressources fauniques sont inégalement réparties sur le territoire national. L'essentiel de ces ressources fauniques est aujourd'hui confiné dans les domaines forestiers nationaux de l'Est, du Sud et de l'Ouest.

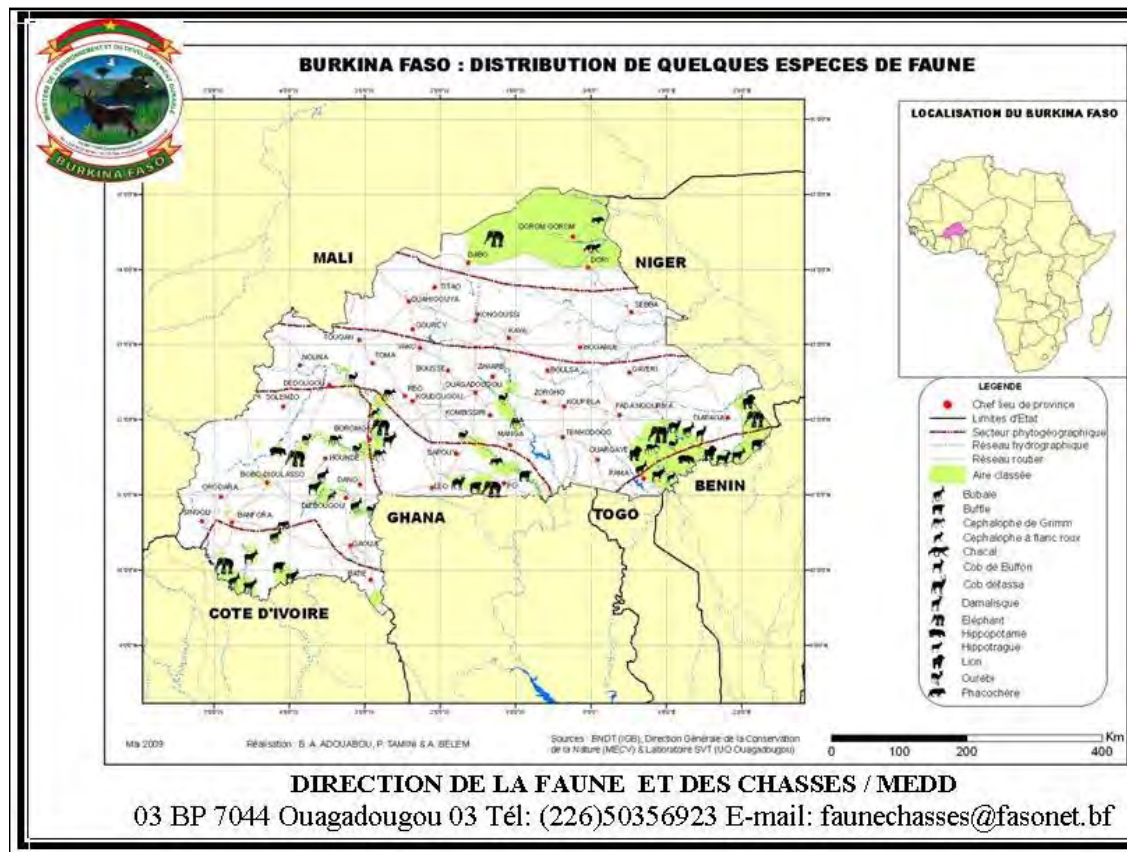
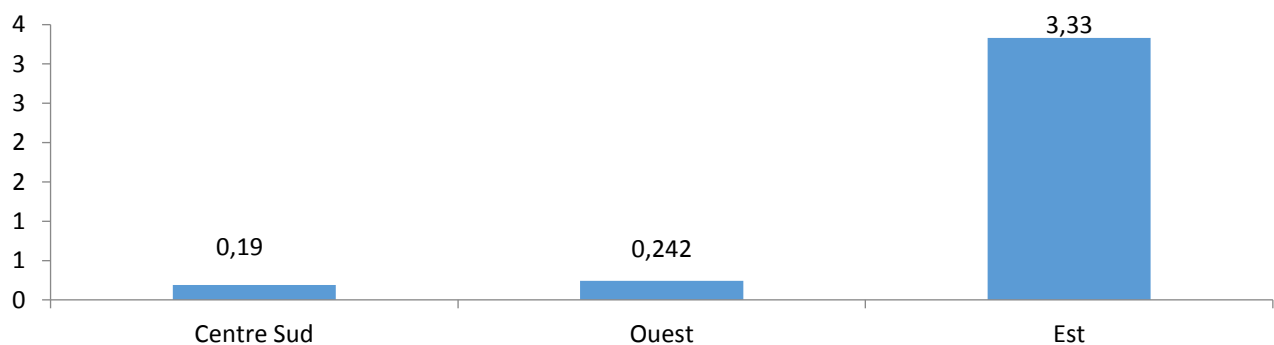


Figure 3.2 : Densité des éléphants dans les aires géographiques



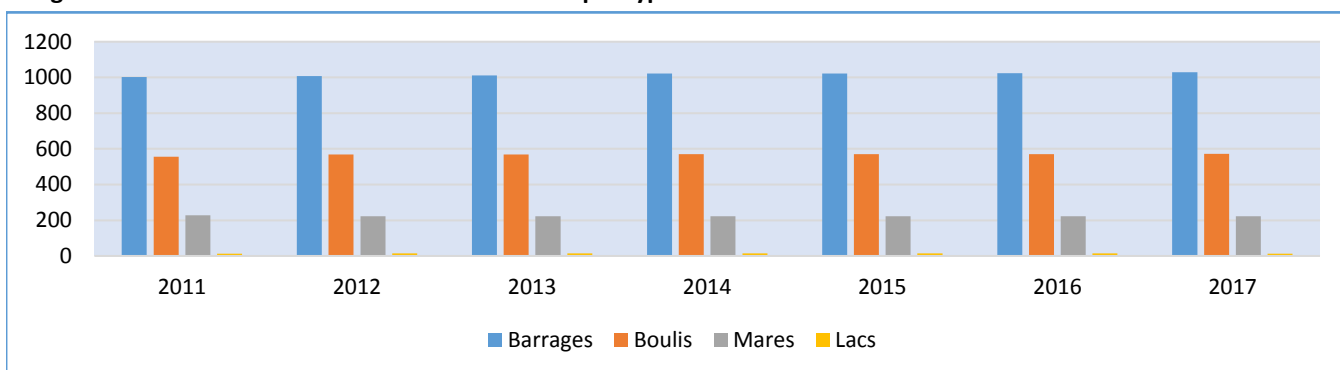
Source: SP/CONEDD, 4ème Rapport sur la diversité biologique au Burkina

Selon le 4ème rapport sur la diversité biologique, des aires géographiques regorgeant de grands mammifères ont été identifiées. Dans les aires fauniques du centre sud la densité moyenne est d'environ un éléphant au 5 km². A l'ouest la densité est de 1 éléphant au 4 km² et l'essentiel de la population est concentré autour de la réserve de la biosphère de la mare aux hippopotames. L'aire faunique de l'Est renferme le plus fort potentiel faunique avec une densité qui dépasse 3 individus au km². Cet état de fait provoque des conflits hommes-faunes.

3.2 LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE

Au Burkina Faso, les précipitations constituent la principale source des écoulements. En 2017, on dénombrait 1835 retenues d'eau de surface (Barrage, bouli, mare et lac) dont 56,07 % de barrages. Le nombre des barrages et des boulis est légèrement croissant depuis 2011 tandis que celui des mares reste stationnaire à partir de 2012. Quant aux lacs, le nombre a regressé en 2017.

Figure 3.3 : Nombre de retenues d'eau de surface par type au Burkina Faso



Source: Annuaire statistique du MEA 2017

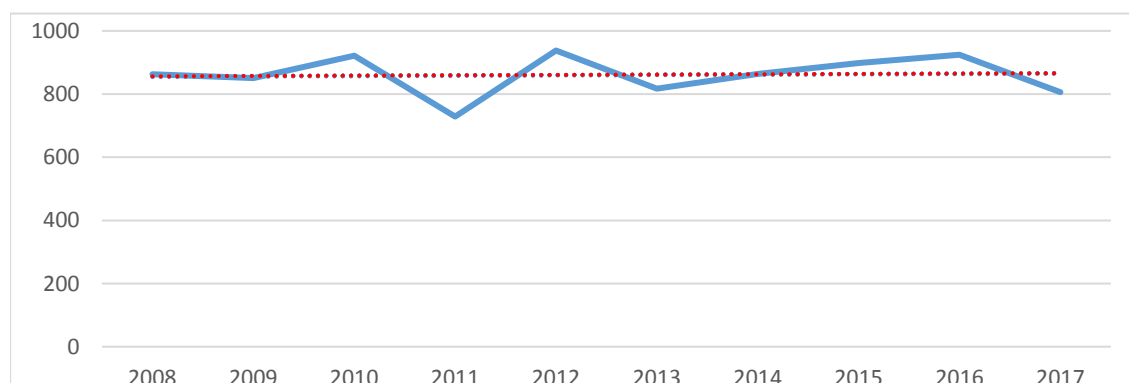
Une tendance à la hausse des précipitation des températures et des vents

Le climat du Burkina Faso, de type soudano-sahélien, est caractérisé par l'alternance entre une longue saison sèche (Novembre-Mai) et une courte saison pluvieuse (Juin-Octobre) marquée par une irrégularité spatio-temporelle des précipitations. Les relevées pluviométriques montrent une fluctuation des précipitations moyennes annuelles marquée par une légère tendance à la hausse. La plus forte valeur a été relevée en 2012 (937,8 mm) et la plus faible valeur en 2011 (728,6 mm).

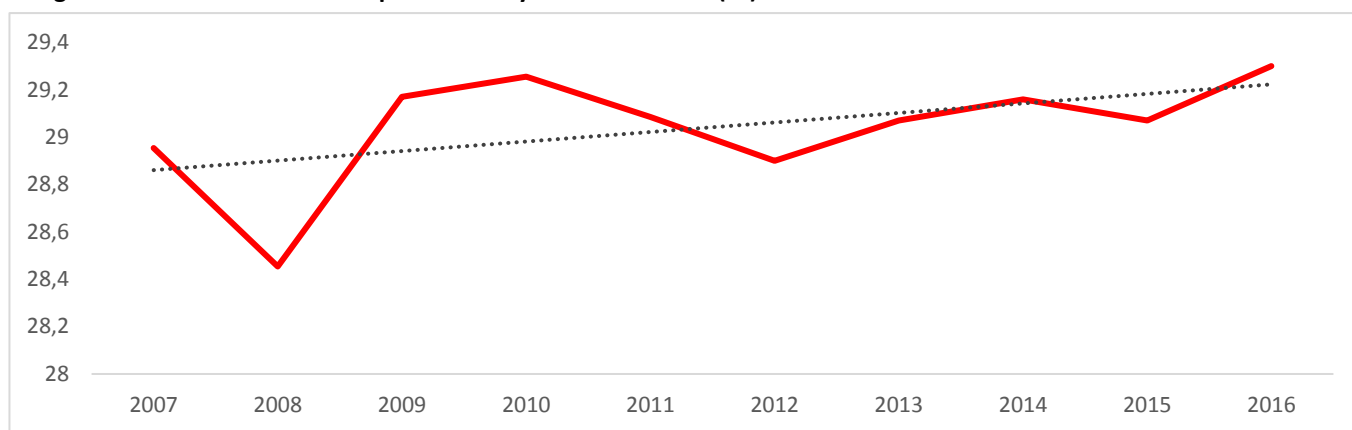
Les températures moyennes annuelles connaissent une forte variation depuis 2007 avec une tendance à la hausse sur l'ensemble du territoire. La valeur la plus élevée a été enregistrée en 2016 (29,30 °C) et celle la plus faible, en 2008 (28,45 °C).

Deux vents caractérisent les saisons au Burkina Faso: l'harmattan soufflant d'Est en Ouest pendant la saison sèche et la mousson qui souffle du Sud-ouest à l'Est et qui est porteuse des pluies. La vitesse moyenne annuelle a connu une augmentation au cours des 10 dernières années avec un pic de 2,8 m/s en 2017. La plus faible vitesse a été enregistrée en 2010 (1,69 m/s).

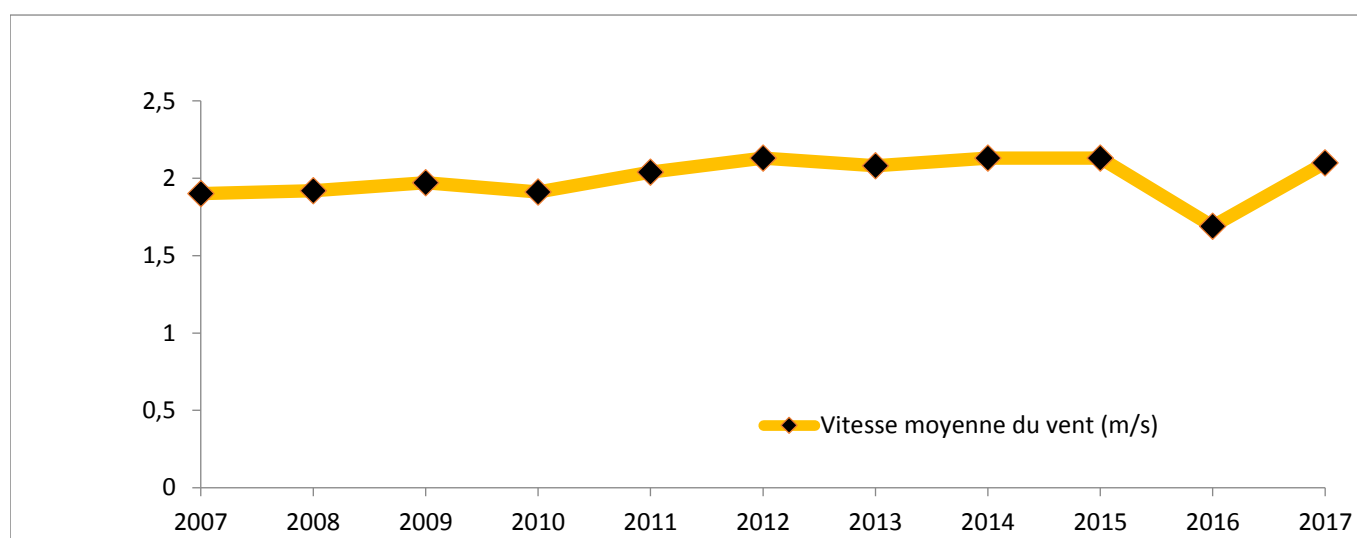
Figure 3.4: Evolution des précipitations moyennes (mm)



Source: DGEES/MEEVCC à partir des données de l'Agence nationale de la météorologie

Figure 3.5 : Evolution de la température moyenne du Burkina (°C)

Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'agence

Figure 3.6: Evolution de la vitesse moyenne du vent (en m/s)

Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de

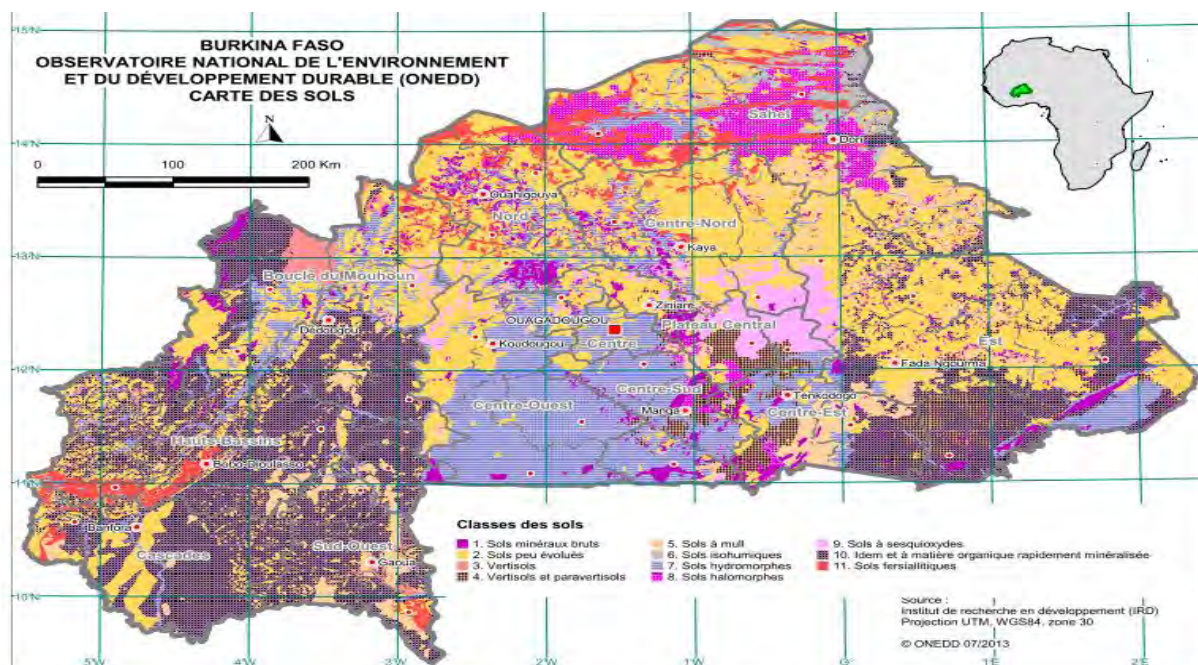
3.3 LES SOLS

On dénombre onze (11) classes de sol sur l'ensemble du territoire national. Les Sols à sesquioxydes de fer et de manganèse sont très répandus et occupent 39% du pays. Les sols peu évolués représentent 26% et se rencontrent surtout dans les provinces du Poni, du Sanguié et du Mouhoun. Ces types de sols sont très sensibles à la dégradation. Les sols hydromorphes de l'ordre de 13% se trouvent le long des fleuves et rivières. Les Provinces du Houet, du Kénédougou, de la Comoé et du Mouhoun sont couverts de 2% de sols ferralitiques.

Une proportion importantes de sols sensibles à la dégradation

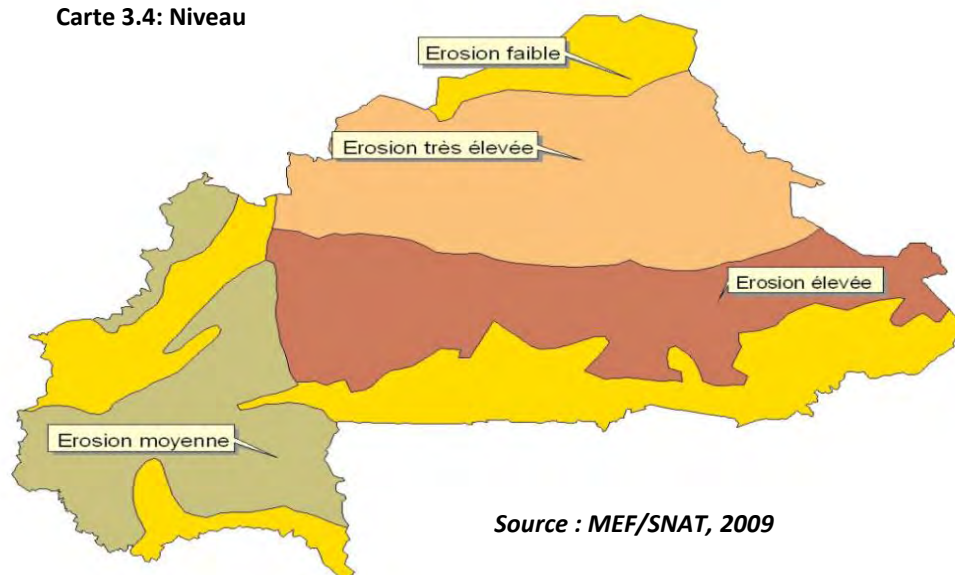
Les sols les plus sensibles à la dégradation sont les sols minéraux, les sols peu évolués, les sols sodiques ou salsodiques et les sols hydromorphes et représentent 47% des sols du pays. L'érosion hydrique est faible dans les régions du Sahel, du Centre Ouest et des Hauts-Bassins, moyenne dans les régions des Cascades, les Hauts-Bassins et du Sud-ouest, élevée dans les régions de l'Est, du Plateau Central, du Centre et du Centre-Est et très élevée dans les régions du Nord et Centre-Nord.

Carte 3.3: Les



Source: ONEDD 2013

Carte 3.4: Niveau



Source : MEF/SNAT, 2009

3.4 L'AIR

Les activités humaines engendrent diverses formes de pollutions dont celles atmosphériques. Au Burkina Faso, les principales sources de pollution de l'air sont le secteur de l'énergie, les procédés industriels, l'agriculture, le changement d'affectation des terres et la foresterie, le transport et l'incinération à ciel ouvert des déchets.

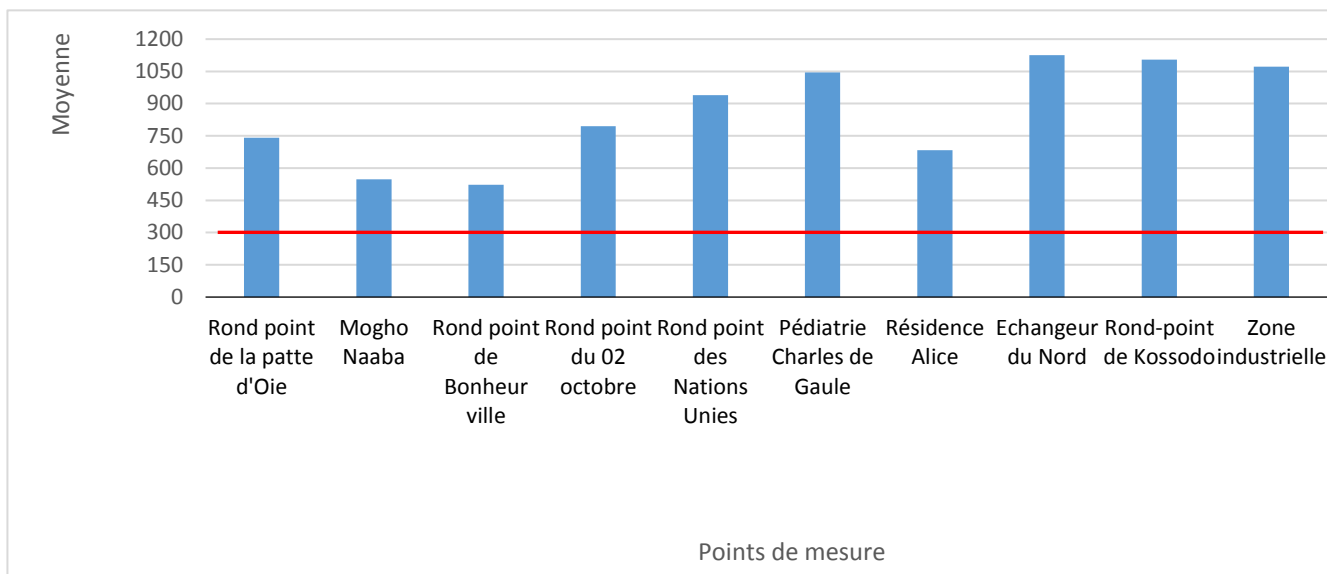
L'air ambiant de plus en plus pollué

Le suivi de la qualité de l'air se rapporte aux polluants qui suscitent les plus fortes préoccupations en santé publique. Il s'agit des particules fines de taille inférieure ou égale à 10 microns : PM10. Pour la ville de Ouagadougou, la valeur moyenne des PM10 enregistrée sur les différents sites en 2018 est largement supérieure à la norme nationale qui est de 300 µg/m³ et de 50 µg/m³ qui est la norme OMS. La plus forte valeur a été notée à l'échangeur du Nord (1125 µg/m³).

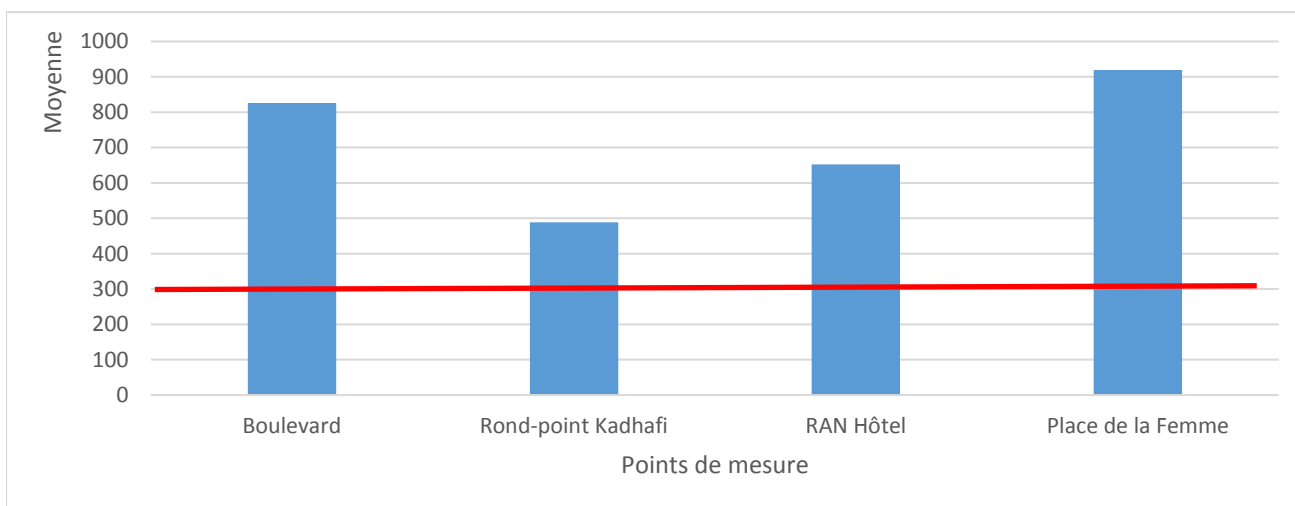
et la plus plus faible valeur, au rond point de boneur ville (525 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Il en est de même pour la ville de Bobo Dioulasso dont la valeur la plus élevée a été enregistrée à place de la femme (919 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et la plus faible valeur, au rond point Kadhafi (488 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Figure 3.7: concentration de PM10 dans les différents points de la ville de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso en 2018



OUAGADOUGOU



BOBO-DIOULASSO

Source: DGESS/MEVCC à partir des données de la DGPE/MEEVCC

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le Burkina Faso possède des ressources forestières, fauniques et halieutiques diversifiées assujetties à une dégradation continue. Aussi, il existe plusieurs types de sols dont la majeure partie est soumise à la dégradation. Les températures ont une tendance haussière avec une pluviométrie mal répartie dans le temps et dans l'espace. L'air ambiant est de plus en plus pollué dégradant le cadre de vie avec pour corolaire l'émergence de certaines maladies respiratoires.

PARTIE 4 : LES IMPACTS DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les pressions et menaces sur l'environnement et les ressources naturelles actuelles entraînent une réduction de la biodiversité ainsi que l'amenuisement des ressources. Ce qui peut induire d'importantes pertes économiques et d'énormes coûts sociaux. Les indicateurs ci-dessous caractérisent les impacts socio-économiques et environnementaux de ces pressions.

4.1 LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU

Erosion de la biodiversité

La dégradation de l'environnement est à l'origine de menaces sur la biodiversité avec la raréfaction et/ou la disparition d'espèces forestières et fauniques. Selon le sixième rapport national du Burkina à la Convention sur la Diversité Biologique (2019), au nombre des espèces de faune menacées de disparition figurent 05 mammifères savoir le damalisque (*Damaliscus lutanus*), la gazelle dorcas (*Gazella dorcas*), le guépard (*Acinonyx jubatus*), le léopard (*Panthera pardus*) et le lycaon (*Lycaon pictus*). La liste de l'UICN, 2016 indique que 19 espèces d'oiseaux sont classées, espèces menacées parmi lesquelles une espèce est éteinte à l'état sauvage (l'autruche), 06 espèces en danger ou en danger critique, 04 espèces vulnérables et 10 quasi-menacées. On note également que 54% des espèces ichtyologiques sont menacées.

Tableau 4.1 : Réduction du potentiel de la biodiversité

Milieux	Classe	Espèces	espèces endémiques	espèces menacées
Faune sauvage terrestre	Mammifères	147	0	7
	Oiseaux	477	0	2
	Reptiles	60	3	1
	Sous total	665	3	10
Macrophytes	Flore ligneuse	376	2	2
	Flore herbacée	627	21	0
	Sous total	1216	23	2

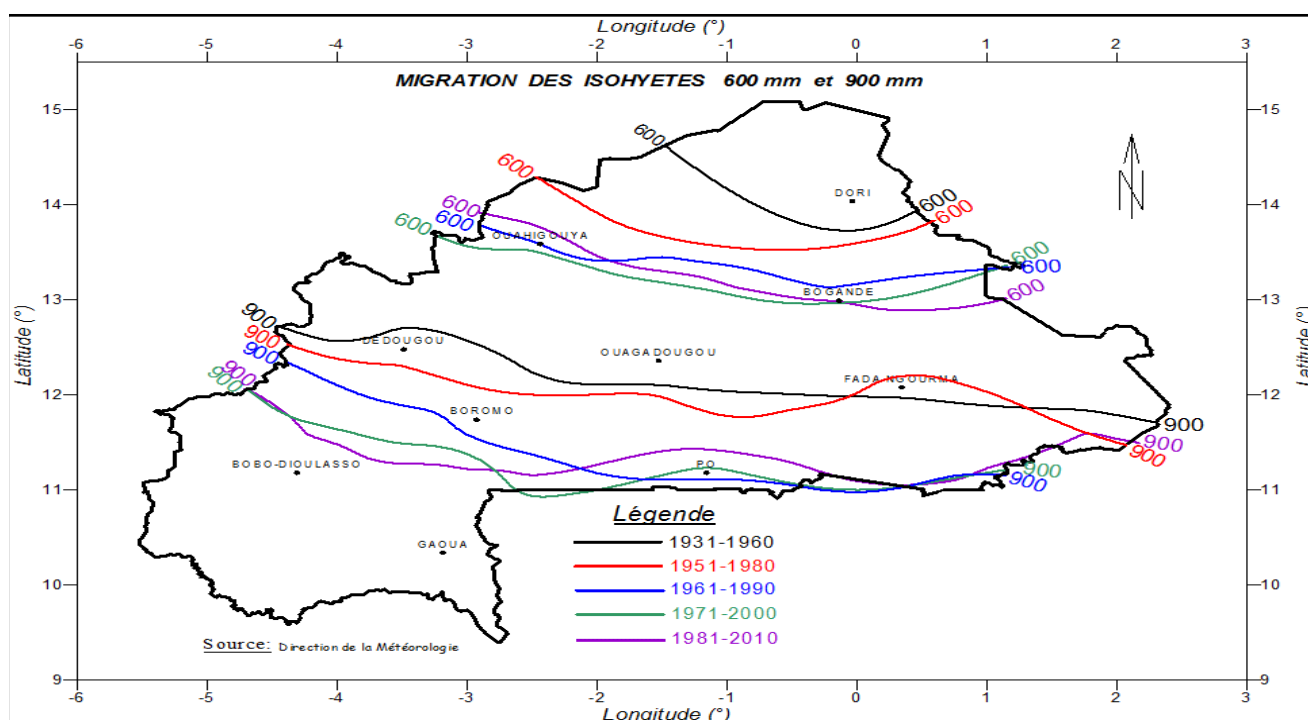
Source : GANABA, 2002

Une tendance à la désertification

L'analyse de la pluviométrie des dernières décennies montre un déplacement du nord vers le sud des isohyètes 600 et 900 mm de 100 à 150 km avec pour conséquences une réduction de la période humide, l'élargissement de la zone sahélienne moins favorable à l'agriculture.

En ce qui concerne le couvert végétal, on observe une régression d'environ 8% des superficies forestières entre 1992 et 2002 (MECV, 2009). Les formations forestières les plus touchées sont respectivement la savane arbustive (10 %), la savane arborée (9%), la forêt claire et la steppe arbustive (6% chacune).

Carte 4.1 : Migration des isohyètes 600 et 900 mm



Source : Tendances climatiques 1980-2010. MEMORANDUM N°4 du 11 juillet 2011

Tableau 4.2: Régression des formations forestières entre 1992 et 2002 (en ha)

Formations forestière	Superficies en 1992 (ha)	Superficies en 2002 (ha)	variation (ha)	% variation
Forêt claire	53 359	50 249	-3 110	-6
Forêt galerie	851 830	834 265	-17 565	-2
Savane herbeuse	222 903	220 032	-2 871	-1
Savane arbustive	6 902 437	6 189 685	-712 752	-10
Savane arborée	2 553 094	2 327 677	-225 417	-9
Steppe herbeuse	1 296 444	1 270 518	-25 926	-2
Steppe arbustive	2 319 319	2 213 572	-105 747	-5
Steppe arborée	210 902	199 240	-11 662	-6
Total	14 410 288	13 305 238	-1 105 050	-8

Source : BDOT 1999 et 2002

4.2 IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE

Une persistance des maladies d'origine hydriques et respiratoires

Les problèmes environnementaux vont de pair avec les problèmes sociaux, comme l'émergence de nouveaux problèmes de santé.

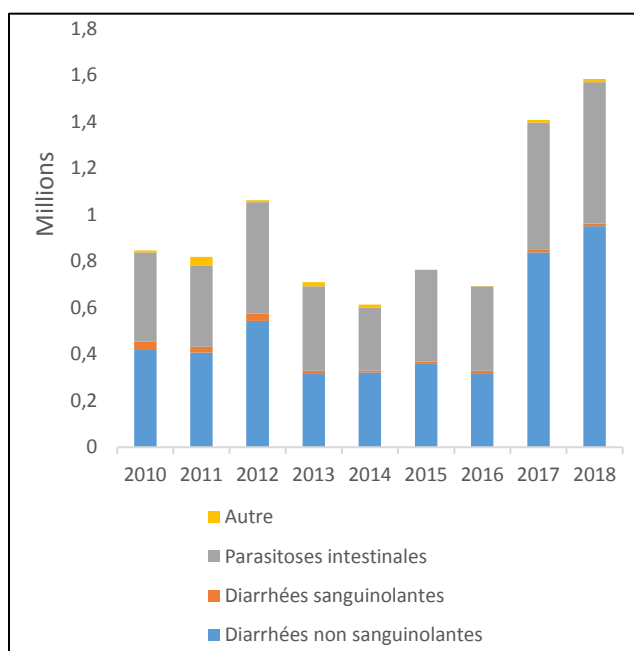
On note une forte prévalence des maladies d'origine hydrique entre 2017 et 2018, les diarrhées non sanguinolantes sont les principales maladies d'origine hydrique suivies des parasitoses intestinales.

La schistosomiase intestinale connaît une augmentation durant les deux dernières années.

La pneumonie reste la principale maladie liée à la qualité de l'air avec 4 305 699 cas enregistrés en 2018 suivie de la Broncho Pneumonie avec 1 464 386 cas.

La méningite sévit sur toute l'étendue du territoire à des taux variables. Contrairement à 2009, en 2014 les régions les plus touchées par l'épidémie sont les Hauts Bassins, Centre Nord et la Boucle du Mouhoun avec plus de 1226 cas. L'Est et le Sahel sont les moins affectées avec moins de 200 cas chacune.

Figure 4.1 : Evolution des maladies d'origine



Source : DGESS, Ministère de la santé, 2018

Figure 4.2 : Evolution du paludisme chez tous les

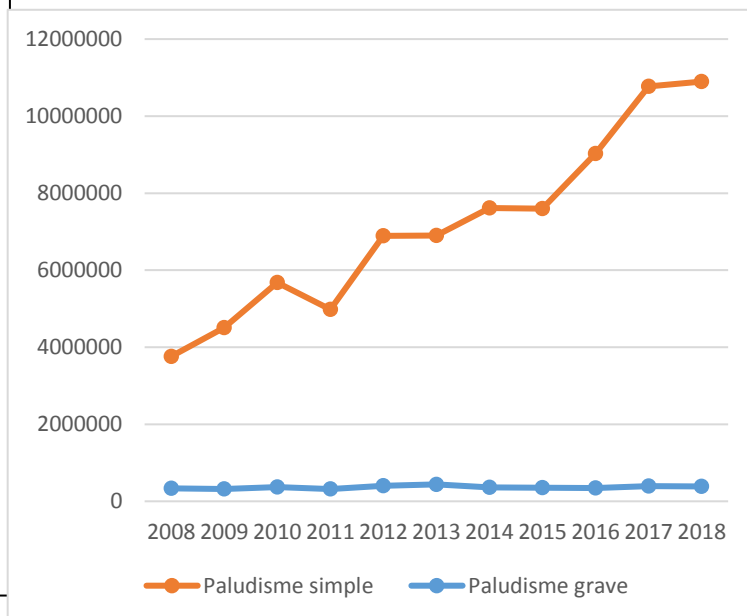
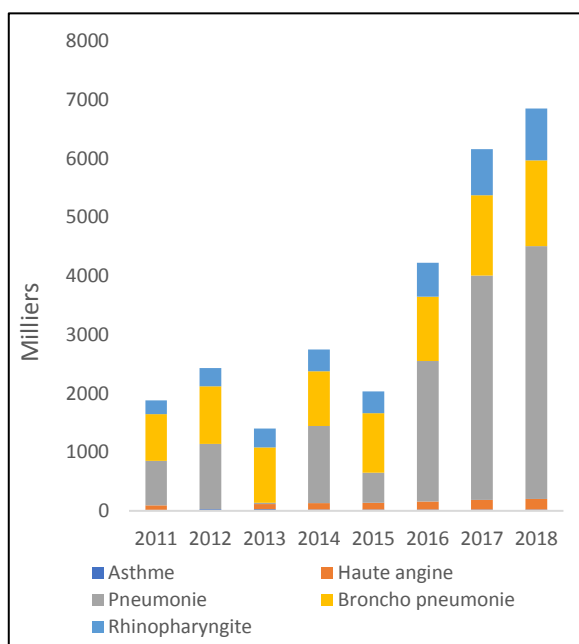
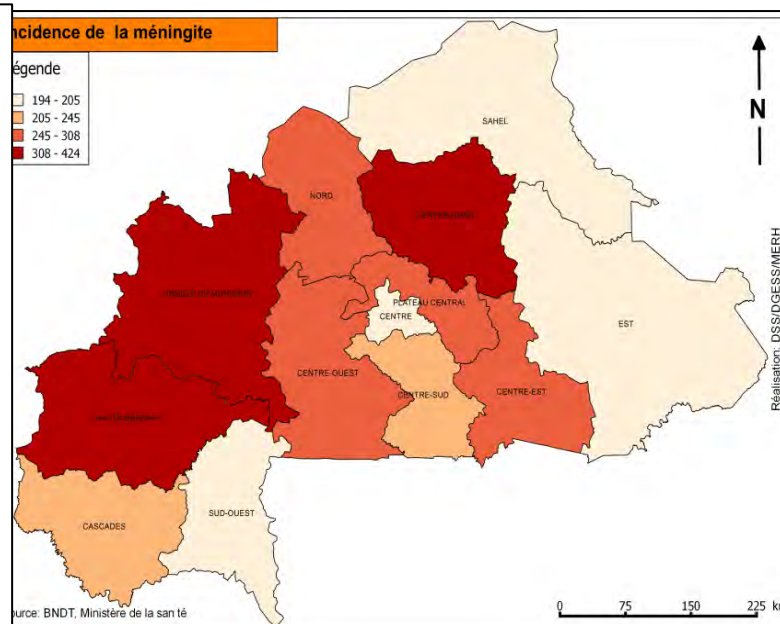


Figure 4.3 Evolution des cas de maladies liées à la qualité



Source : DGESS, Ministère de la santé, 2018

Carte 4.2 : Situation de la méningite en 2014



Des pertes en vies humaines et de nombreux sinistrés

Les inondations ont causé d'importantes pertes directes et indirectes ces dernières années avec plusieurs pertes en vies humaines et des dizaines de milliers de sinistrés.

Les plus catastrophiques ont été enregistrées en 2009 et 2010 avec respectivement 173 226 victimes dont 46 pertes en vies humaines et 153 505 victimes dont 30 pertes en vies humaines. Les régions les plus touchées étaient celles du Centre (110 000 victimes) et du Centre Nord (33 000 victimes).

La conjugaison de l'explosion démographique et de l'essor industriel que connaît le Burkina Faso a engendré une production accrue de déchets. De 2000 à 2009, la production est passée de 452 000t à plus de 750 000t. La région du centre est la plus grande productrice de déchet suivie par la région des hauts bassins.

Figure 4.4: Evolution des décès causés par les inondations entre 1988 à 2014

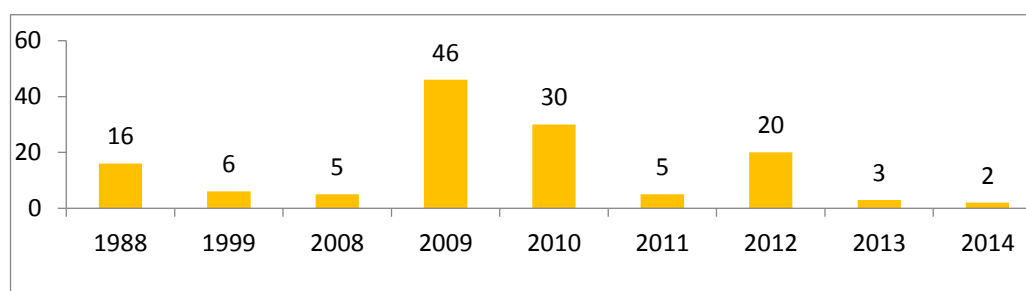
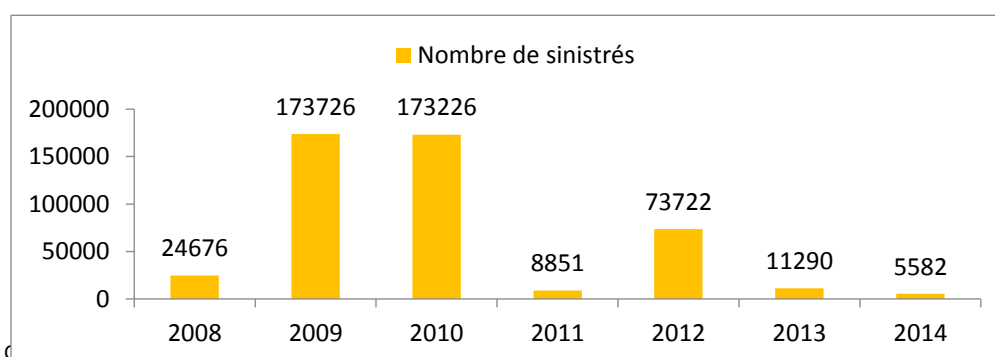
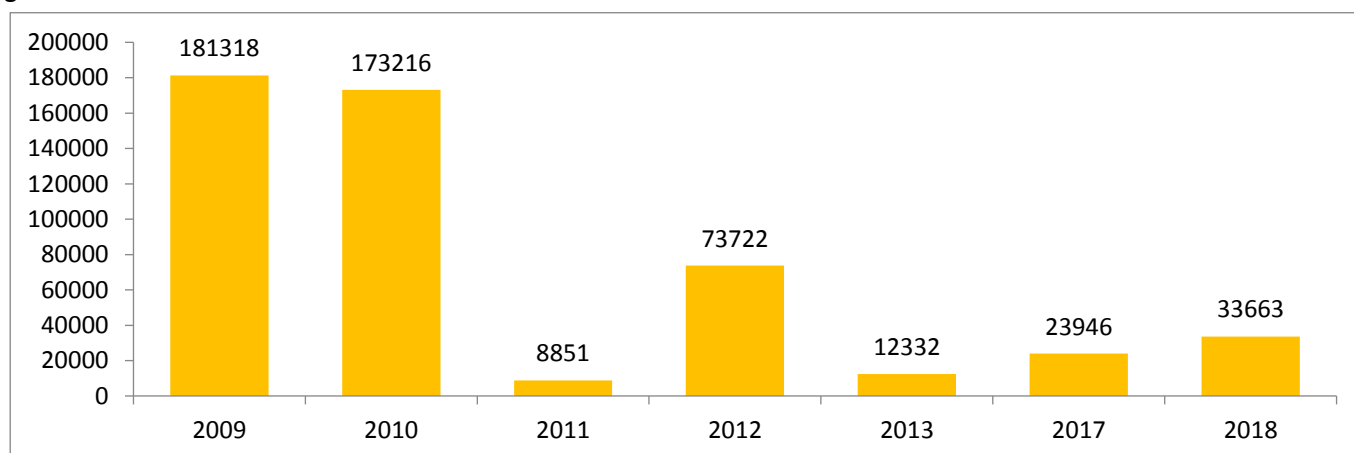


Figure 4.5 : Evolution des sinistrés causés par les inondations (milliers) entre 2008 et 2014



Source: C

Figure 4.6 : Situation des victimes des inondations de 2009 à 2018



Source: CONASUR; rapport d'activité 2018

4.3 IMPACTS SUR L'ECONOMIQUE

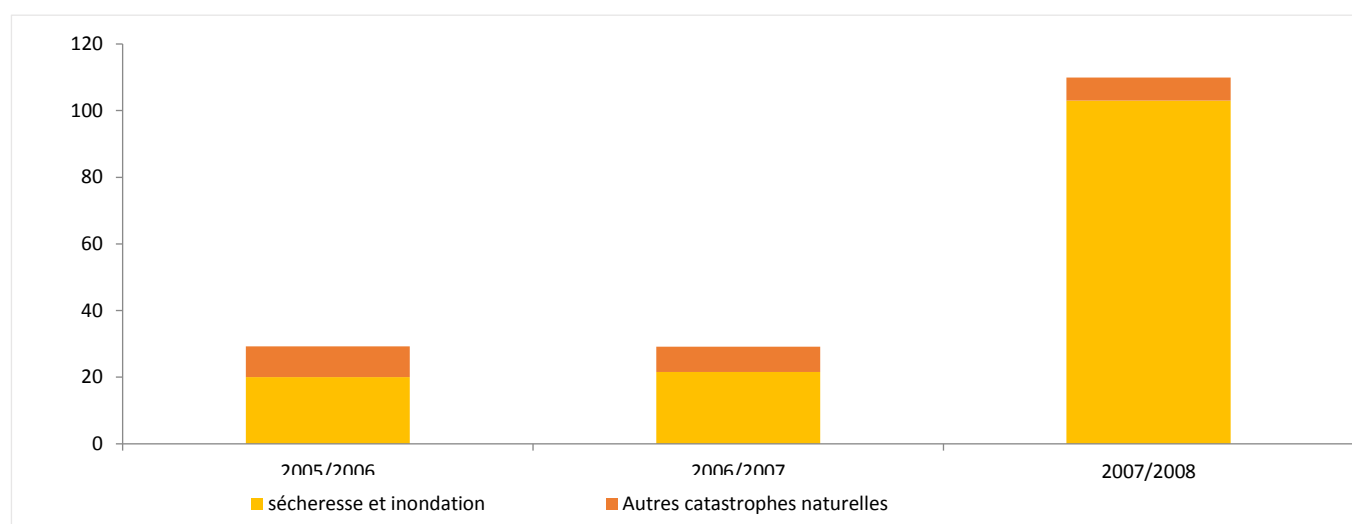
D'importants coûts économiques engendrés

Les catastrophes naturelles notamment les sécheresses et inondations compromettent l'atteinte de la sécurité alimentaire et entraînent des pertes économiques considérables.

Les déficits céréaliers et la destruction des habitations (plus de 33 000 maisons écroulées en 2009 et environ 4000 en 2010) induisent des dépenses supplémentaires avec des coûts énormes. A titre illustratif, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (inondations et sécheresses) sont estimées à 100 milliards de FCFA en 2008.

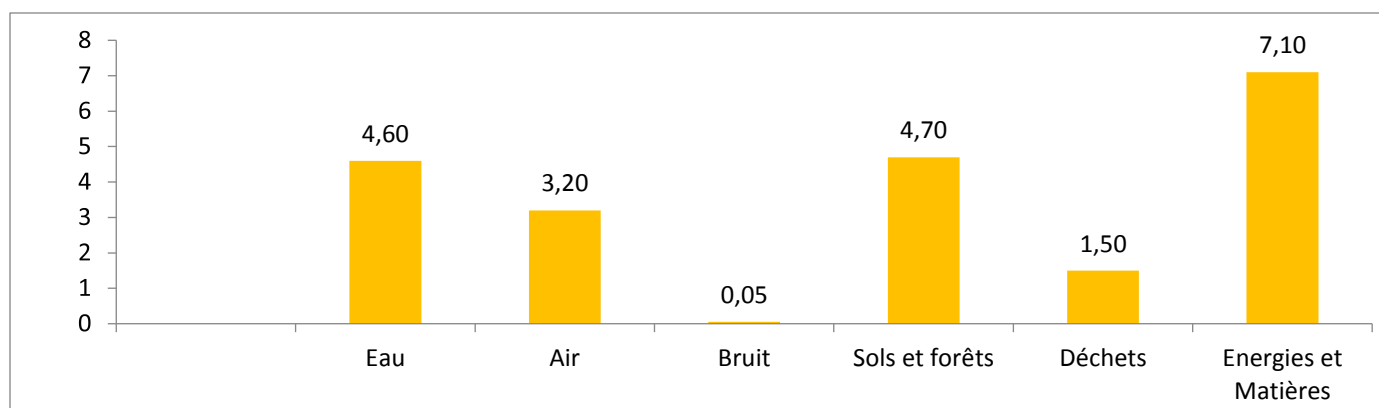
Le coût annuel de la dégradation de l'environnement au Burkina Faso est évalué pour l'année 2008 à environ 21% du PIB, soit environ 780 milliards FCFA (ou près de 1.7 milliard USD). Ceci représente 53 000 FCFA par habitant et

Figure 4.7 : Pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (milliards de FCFA)



Source : Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale

Figure 3: Coût des Dommages et Inéfficiences par domaine environnemental en 2008 (% du PIB)



Source: IPE, 2010

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'évolution régressive des écosystèmes qui se manifeste, entre autres, par une érosion de la diversité biologique, la diminution des superficies forestières et l'aridification des sols milite en faveur d'une conservation et d'une gestion durable des ressources naturelles, des milieux et des êtres vivants qui les peuplent.

Le maintien des processus écologiques vitaux, base d'un développement durable qui implique le maintien et le renouvellement des ressources de toutes natures, est un impératif pour le Burkina Faso.

PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les problèmes majeurs environnementaux auxquels le Burkina Faso est confronté sont entre autres la raréfaction des ressources en eau, la dégradation des terres, la diminution de la biodiversité et les changements climatiques. Pour contrer ces problèmes le pays a ratifié des conventions internationales, et met en œuvre de politiques, de stratégies et de plan d'actions à court, moyen, et long terme.

Dans cette partie, les indicateurs de réponses sont regroupés sous les thèmes portant sur les dépenses de protection, la restauration et la conservation des ressources, l'économie d'énergie, la diversification énergétique ainsi que la gestion des déchets.

5.1 DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

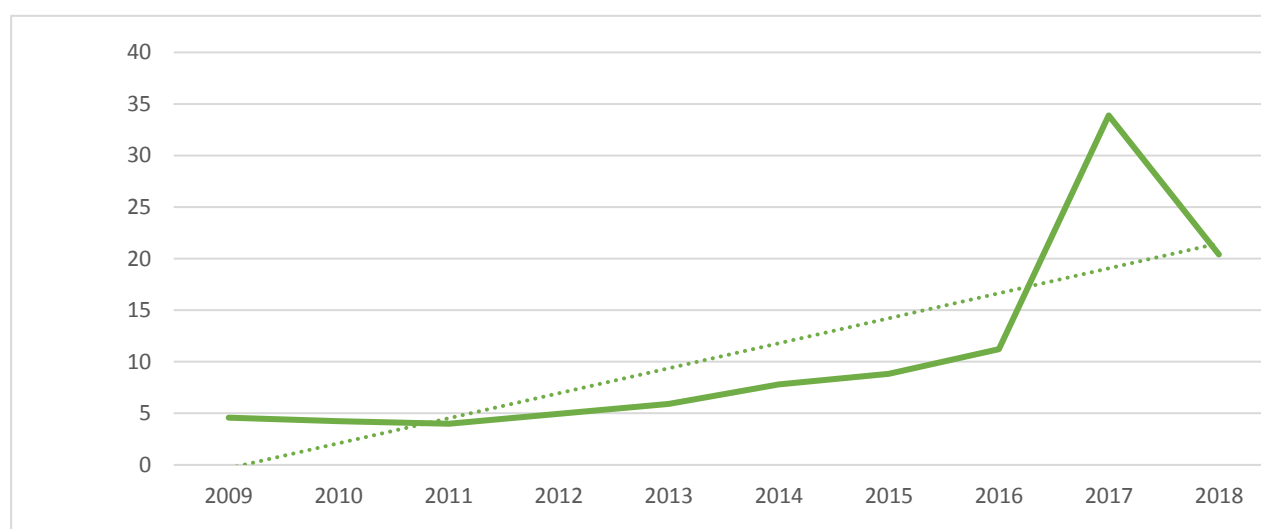
Le gouvernement, les collectivités locales, les entreprises, les organisations de la société civile, les citoyens, les partenaires techniques et financiers consentent des efforts financiers pour atténuer les effets de la dégradation des ressources environnementales et créer des conditions optimales pour leur

Des dépenses de protection de l'environnement à la hausse

L'engagement des acteurs en faveur de l'environnement s'est traduit par une diversification des sources de financement ainsi que l'augmentation de manière globale des montants financiers mobilisés. Les dépenses du ministère en charge de l'environnement connaissent une tendance à la hausse entre 2009 et 2018. Elles sont passées de 4,57 milliards en 2009 à 33,89 milliards de FCFA en 2017 avant de baisser en 2018 (avec 20,42 milliards).

Entre 2004 et 2006 les investissements des partenaires financiers croissent et ont concerné plusieurs domaines environnementaux. L'ensemble de ces investissements est d'environ 7 milliards F CFA en 2006. Quant aux industries, leurs dépenses de protection de l'environnement s'élèvent à près de 9 milliard de FCFA sur la période 2004 à 2006 dont environ 50% proviennent des industries agroalimentaires. La contribution des acteurs reste faible aux regards des défis environnementaux du pays.

Figure 5.1 : Evolution des dépenses budgétaires ministère en charge de l'environnement (en milliards FCFA)



Source : Annuaire statistique de l'économie et des finances 2016 et Rapport annuel de performance du MEEVCC

Figure 5.2 : Répartition des investissements de protection de l'environnement par type d'industrie (en milliards FCFA)

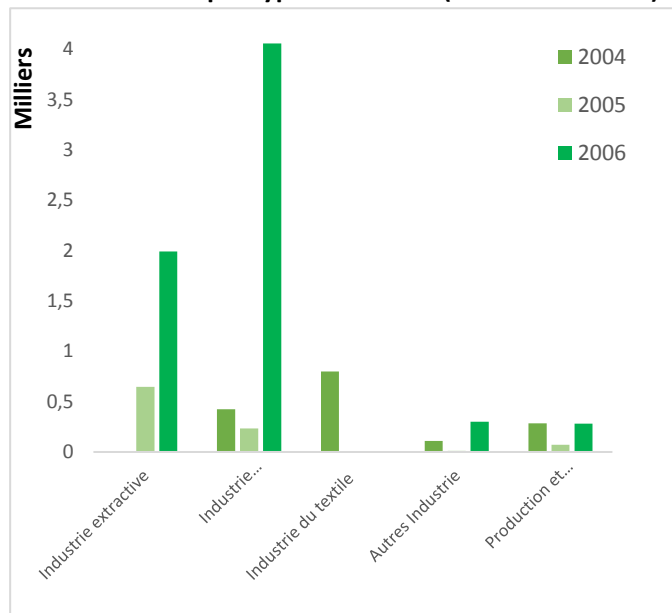
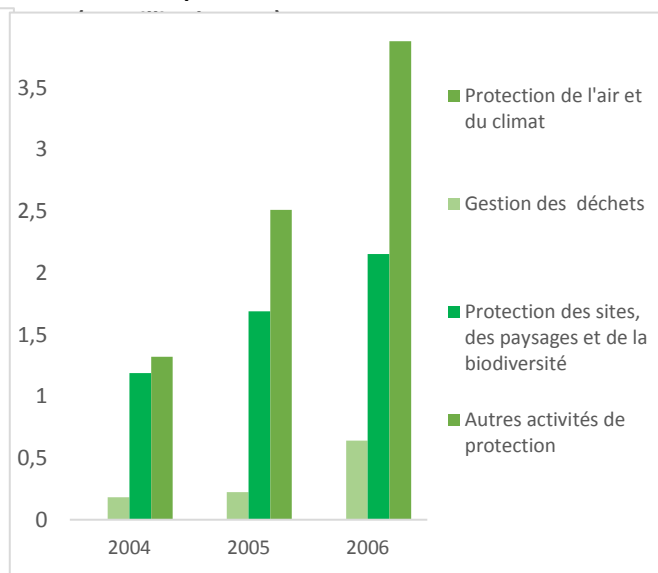


Figure 5.3 : Répartition du financement extérieur par domaine environnemental



Source: SP-CONEDD, Rapport projet pilote de comptabilité environnementale, 2008

5.2 LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

La dégradation des ressources naturelles due aux modes de production et de consommation demeure un défi majeur auquel l'Etat et ses partenaires techniques et financiers ne cessent d'apporter des réponses.

Une hausse des investissements financiers pour une augmentation de l'offre en eau potable.

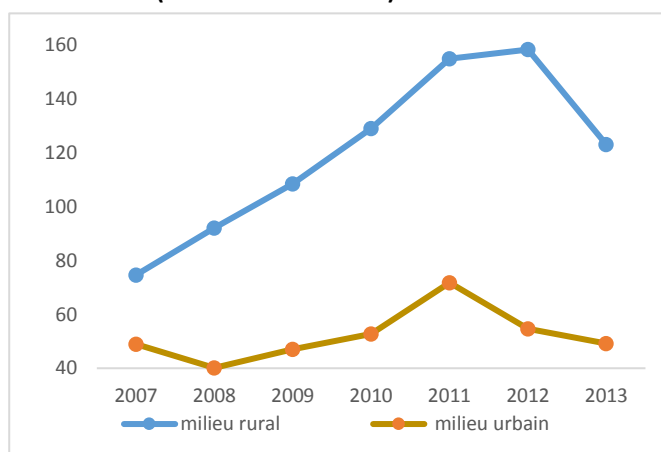
Afin d'accroître la disponibilité des ressources en eau, l'option pour une forte mobilisation des eaux souterraines en sus de celles de surface a été privilégiée.

En effet les investissements en milieu urbain croissent et ont atteint un pic de plus de 71 milliards en 2011 avant de chuter à 49 milliards en 2013. Ceux du milieu rural ont constamment crû à partir de 2007 pour atteindre 158,2 milliards en 2012.

Consécutivement aux efforts, le volume d'eau brute exhaurée par l'ONEA a connu une augmentation entre 2009 et 2018. Ce volume est passé de 41,2 million de m³ en eau de surface et de 16,9 m³ en eau souterraine en 2009 à respectivement 75,2 millions de m³ et 32,2 millions de m³ en 2018.

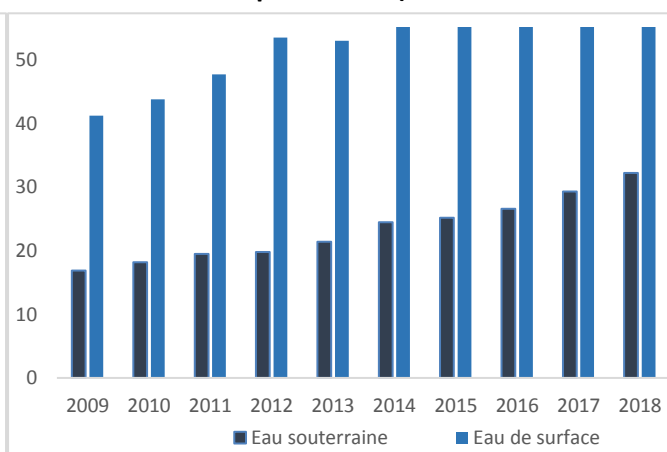
Ces acquis doivent être améliorés à travers un accroissement des financements accordés à la mobilisation des ressources en eau, des actions de lutte contre les pollutions, les effets néfastes des changements climatiques etc

Figure 5.4 Investissements en AEPA en milieu rural et urbain (en milliards de FCFA)



Source : Rapport d'activités 2013 de l'ONEA

Figure 5.5 : Evolution du volume d'eau brute exhaurée par l'ONEA (millions de m³)

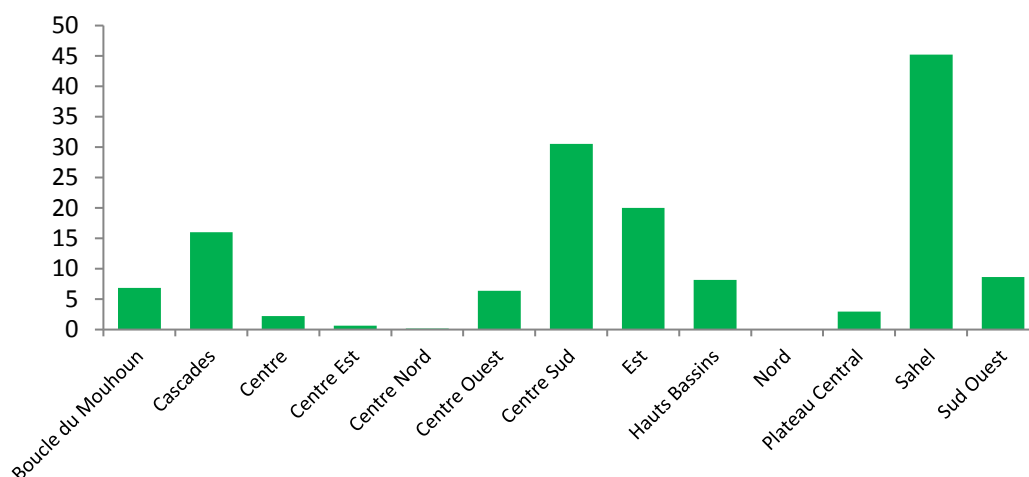


Source: Annuaire statistique 2018 du MEA

Des efforts consentis pour l'accroissement des superficies des formations forestières, mais insuffisants

La dégradation du couvert végétal occasionnée par les diverses formes de pressions anthropiques et naturelles a conduit à la mise en œuvre d'actions de conservation, de protection des ressources naturelles. En effet, depuis 1935 le pays procède à la création et au classement des forêts, des aires de protection faunique, des réserves, etc. Ces aires classées représentent 14% du territoire national. La région du Sahel dispose de la plus grande proportion avec 45,2% et celle du Nord de la plus faible avec 0,08%. Des efforts doivent se poursuivre pour la réhabilitation des aires classées existantes et la création d'autres aires notamment au profit des collectivités territoriales.

Figure 5.6 : Proportion des superficies des aires classées par rapport aux superficies régionales en 2018 (en %)



Source : DGEF, Rapports d'activités

Accroissement de la production et diffusion des semences forestières.

La restauration du couvert végétal passe entre autre par la production et la diffusion des semences et la réalisation des plantations.

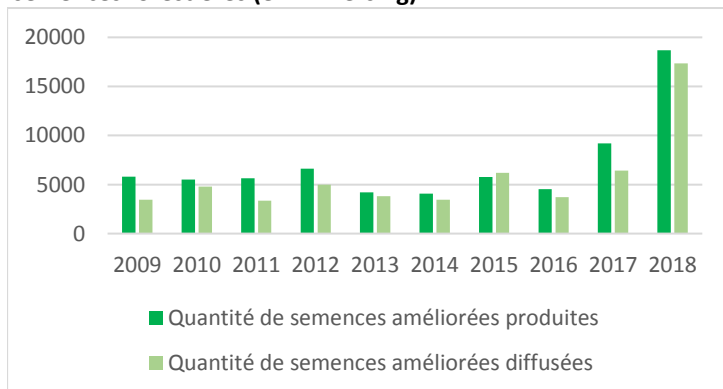
Entre 2009 et 2018, la quantité de semences forestières (améliorées) produite a plus que triplée passant de 5 801 à 18 671 kg. Ce niveau de production en 2018 est surtout consécutif à l'accroissement de la production entre 2017 et 2018 où elle a été multipliée par 2.

La quantité diffusée a suivi la même progression, elle est passée de 3 447 à 17 556 Kg. Les semences forestières sont destinées à la production de plants en faveur des opérations de plantation.

Le nombre de plants mis en terre connaît une baisse dans la période de 2009 à 2018, passant de 10,4 à 4,2 millions.

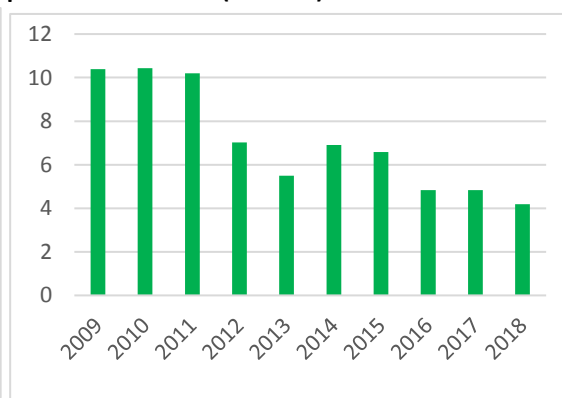
Les efforts doivent être entrepris en matière de plantation en vue d'inverser la tendance de la disparition d'espèces forestières et de la diminution du couvert végétal.

Figure 5.7 : Evolution de la production et de la diffusion de semences forestières (en milliers Kg)



Source : CNSF, Rapports d'activités

Figure 5.8 : Evolution du nombre de plants mis en terre (millions)



Source : DGEF, Rapports d'activités

Une intensification du renforcement des capacités des acteurs

Les efforts sont consentis dans le renforcement des capacités des acteurs pour la gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, des populations sont sensibilisées à la gestion durable des ressources.

Le nombre de personnes sensibilisées, de producteurs et de techniciens formés connaissent des évolutions irrégulières. Pour le nombre de personnes sensibilisées, la moyenne est de 137 771 sur la période 2009 à 2018. Cet indicateur a néanmoins connu une baisse, passant de 207 224 en 2009 à 70 459 en 2018.

Le nombre de producteurs formés est de 16 988 en 2018, il a connu sa plus grande valeur en 2016 avec 68 408 et sa plus petite valeur en 2014 avec 15 948. Le nombre moyen de techniciens formés, après avoir baissé de 2 253 à 272 entre 2015 et 2016, a augmenté pour atteindre un pic de 7 639 en 2018.

Au regard des attentes, des efforts doivent être menés afin d'accroître les capacités des acteurs pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

Figure 5.9: Evolution du nombre de personnes sensibilisées (en milliers)

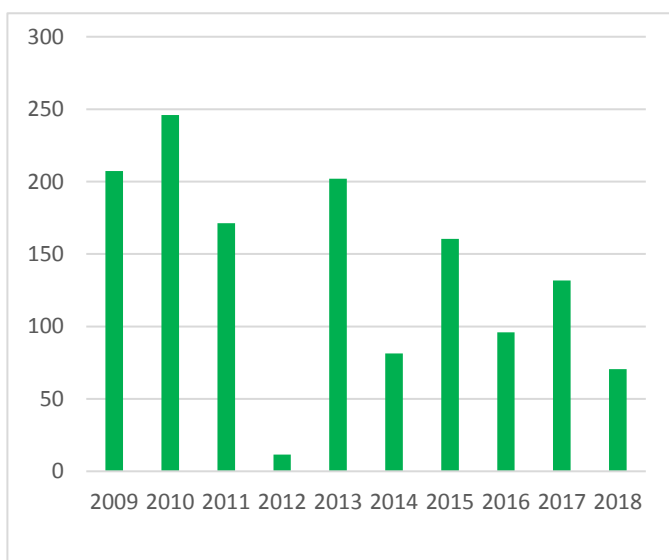


Figure 5.10: Evolution du nombre de producteurs formés

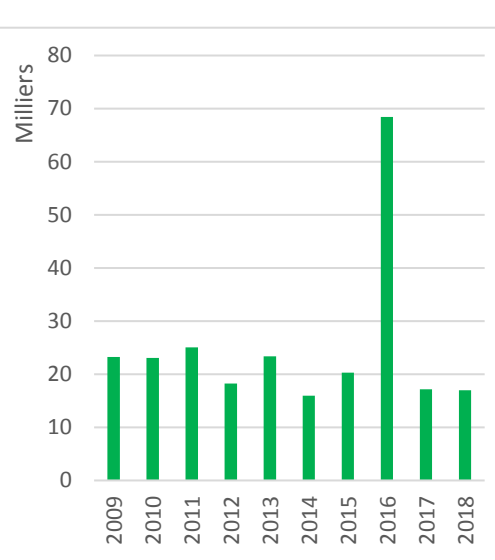
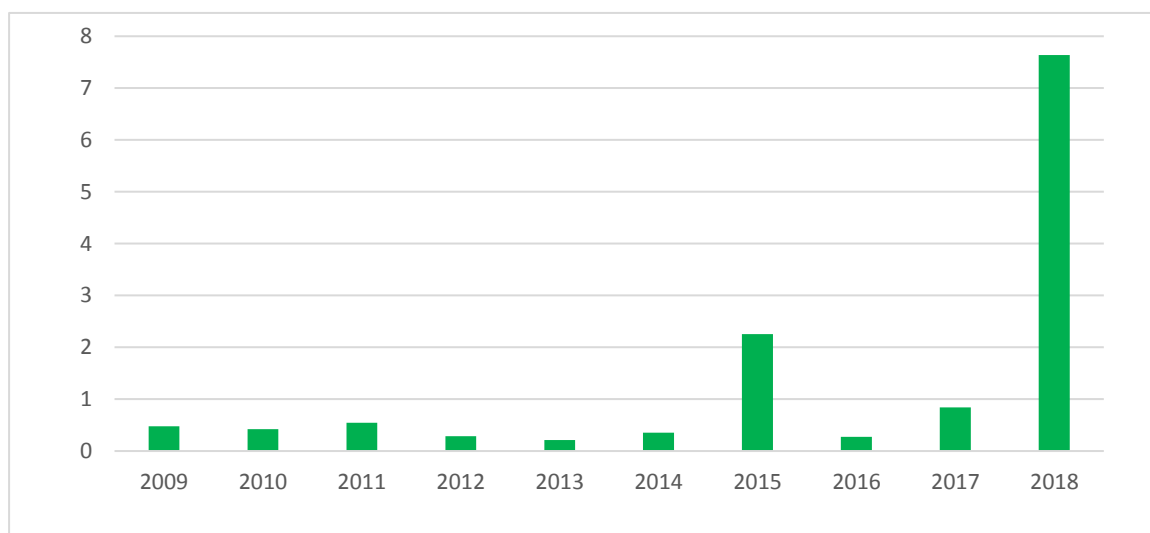


Figure 5.11: Evolution du nombre de techniciens formés



Source: DGEF, Rapports d'activités

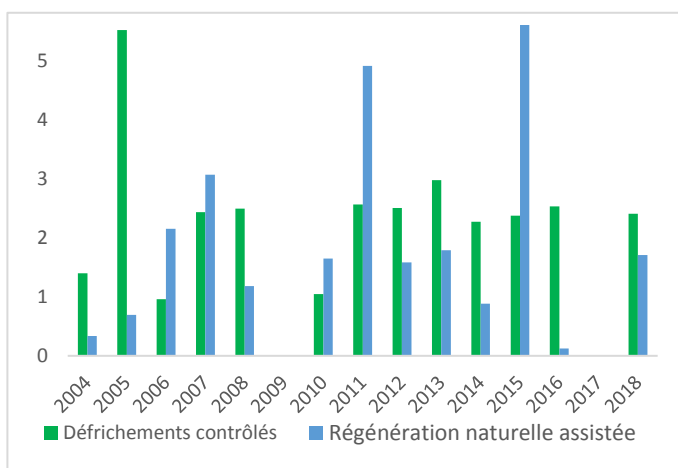
Une promotion des méthodes efficaces de gestion durable des terres

Le Gouvernement fait de la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres, une des solutions de lutte contre la dégradation des terres.

De 2004 à 2018 les superficies annuelles des défrichements contrôlés, des terres dégradées récupérées et des mises en défens ont baissé de manière générale. Sur toute la période, les réalisations globales respectivement d'environ 32 000 ha, 35 000 ha et 12 000 ha. Quant à la superficie issue de la régénération naturelle assistée, elle est légèrement à la hausse avec un cumul sur toute la période d'environ 33 000 ha.

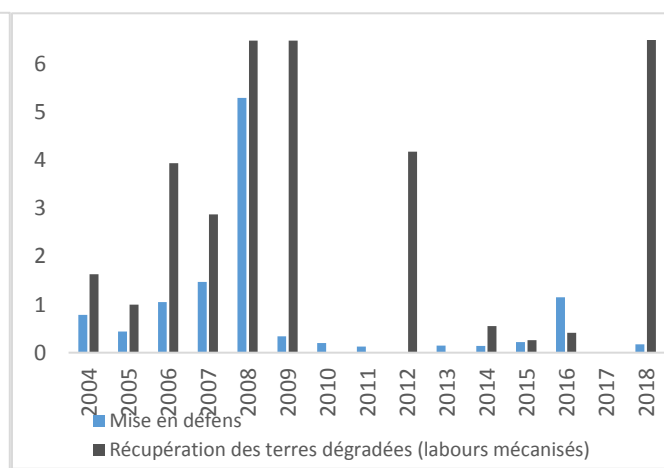
La tendance à la baisse de ces réalisations agroforestières risque de s'accroître si des moyens nécessaires et des mesures d'accompagnement ne sont pas pris pour redynamiser les activités.

Figure 5.12 : Evolution des Superficie de RNA et de DC (millier ha) de 2004 à 2018



Source: DGEF

Figure 5.13 : Evolution des Superficies de mise en défens et de récupération de terre dégradées



Source: DGEF

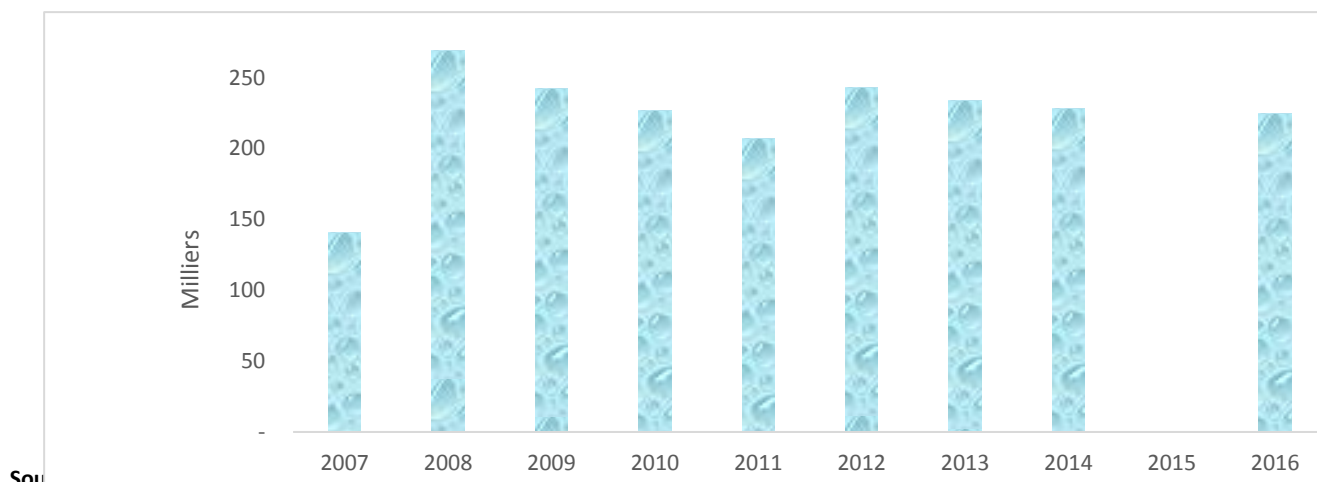
Une production de bois dans les chantiers d'aménagement maîtrisée

L'aménagement des forêts contribue à la gestion durable des terres. La production du bois de chauffage dans les forêts mises en aménagement répond au souci de satisfaire les besoins énergétiques des populations tout en respectant les objectifs de gestion rationnelle des ressources forestières.

(Besoin de données).

La mise en aménagement supplémentaire et l'exploitation rationnelle des forêts, contribuera à relever

Figure 5.14 : Evolution de la production de bois dans les chantiers d'aménagement.

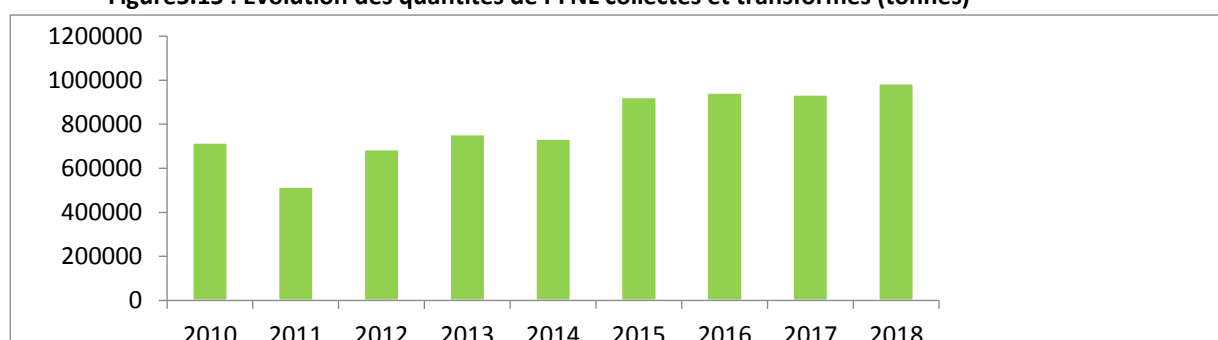


Sou

Une exploitation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) en pleine évolution

Les PFNL permettent d'enrichir et de diversifier l'alimentation des populations mais aussi de générer des revenus. Pour limiter la pression de leur exploitation sur l'environnement, le ministère en charge de l'environnement mène des activités d'encadrement au profit des exploitants. Ce qui leur permet d'accroître les quantités de PFNL collectés, d'augmenter leurs capacités de transformation dans une logique de gestion durable. Ainsi, la quantité des PFNL collectés et transformés a connu une augmentation entre 2010 et 2018, passant de 713 252 tonnes en 2010 à 981 314 tonnes en 2018.

Figure 5.15 : Evolution des quantités de PFNL collectés et transformés (tonnes)



Source: DGEVCC/MEEVCC, Annuaire statistique des PFNL

5.3 ECONOMIE ET DIVERSIFICATION ENERGETIQUE

Selon les Rapports sur l'Etat de l'Environnement et sur le Développement Humain Durable, le Burkina Faso est confronté à des problèmes énergétiques auxquels il convient d'apporter des solutions durables. Ainsi, des actions de diversification et d'économie d'énergie sont promues.

Niveau de production d'énergie hydroélectrique en régression

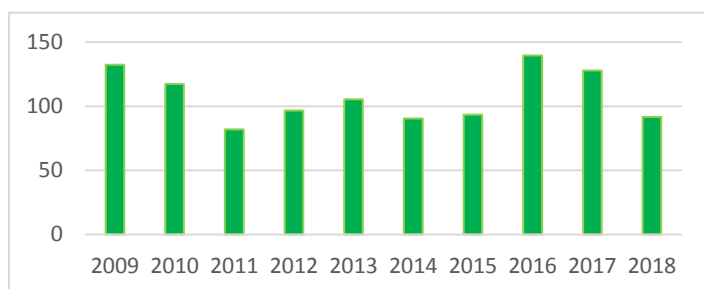
Le Gouvernement prône l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie alternative pour lutter contre la dégradation des ressources forestières et la qualité de l'air à travers des actions de renforcement des capacités des acteurs.

La production d'hydroélectricité évolue en dents de scie. Elle est passée de 132,3 GWh à 91,7 GWh de 2009 à 2018. La quantité d'hydroélectricité la plus élevée (139,5) a été produite en 2016. A partir de cette date, la production d'hydroélectricité connaît une baisse (91,7 GWh en 2018) au profit de l'énergie photovoltaïque. En effet, d'après l'annuaire statistique du Ministère de l'Energie, le Burkina Faso a commencé à produire l'énergie photovoltaïque en 2017 (9,5 GWh). Cette production énergétique est passée à 54,1 GWh en 2018.

Ainsi le développement de l'énergie solaire, tout en se substituant à l'énergie thermique, permettra de répondre efficacement au besoin énergétique du pays et de lutter contre la pollution de l'air et les effets néfastes des changements climatiques.

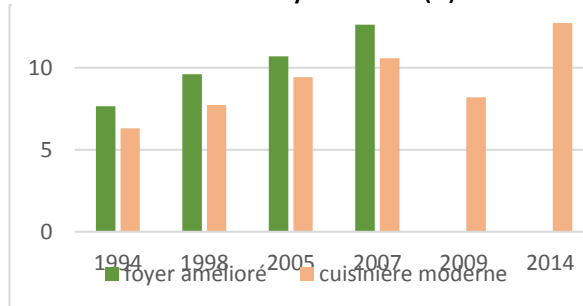
Au niveau des ménages, il y a également un changement d'habitudes qui de plus en plus sont respectueuses de l'environnement. Entre 1994 et 2007, la proportion des ménages possédant un foyer amélioré est passée de 8% à 13% et celle des ménages possédant une cuisinière à gaz ou électrique de 6% à 11%. Ces valeurs ont connu une légère baisse entre 2007 et 2009 en ce qui concerne la possession d'une cuisinière à gaz passant de 11% à 8,2% avant de connaître une nouvelle hausse en 2014 (14,2%). Bien que la proportion des ménages utilisant les foyers améliorés et de cuisinière moderne croissent, cette proportion demeure faible et appelle à plus d'actions en matière de sensibilisations et de mesures d'accompagnement.

Figure 5.16 : Evolution de la production d'hydroélectricité (en GWh)



Source: Annuaire statistique du Ministère de l'Energie

Figure 5.17 : Proportion des ménages possédant une cuisinière moderne ou un foyer amélioré (%)



Source: INSD, EP 1994, 1998,

5.4. GESTION DES DECHETS

Les modes de production et de consommation génèrent d'énormes quantités de déchets qui doivent être convenablement gérés afin de minimiser leurs conséquences sur l'environnement et la santé humaine et animale.

Des progrès dans la gestion des ordures ménagères mais des efforts à fournir

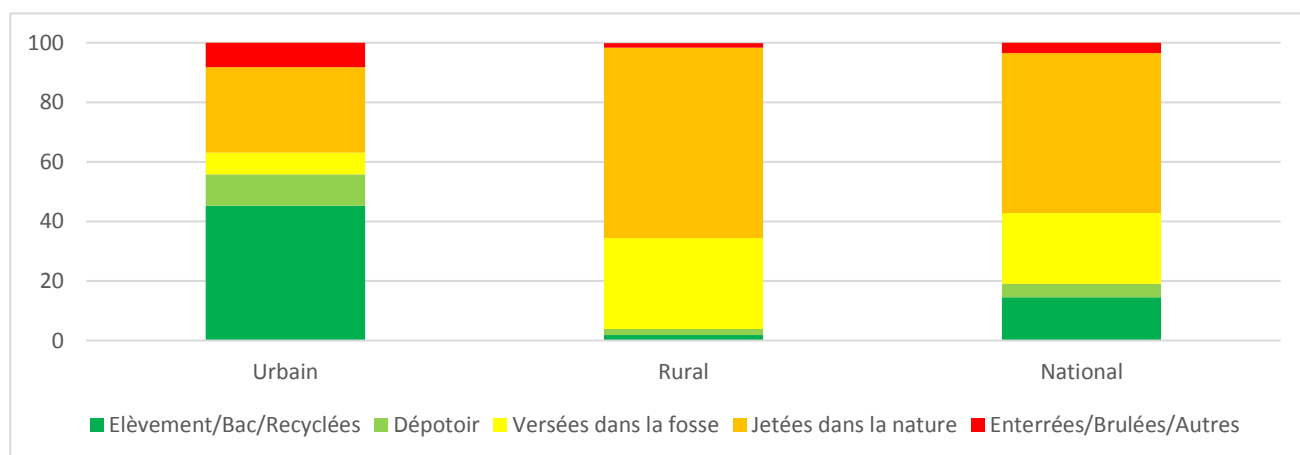
La gestion des déchets au niveau des ménages connaît des avancées au Burkina Faso grâce aux actions de sensibilisations et de formations.

Au niveau national, le mode de gestion des ordures -Enlèvement/Bac/Recyclage- est pratiqué par 14,5% des ménages. Cette pratique est essentiellement menée en milieu urbain où elle est adoptée par 45,3% des ménages.

La région du Centre (ayant pour chef-lieu la capitale) qui se distingue des autres régions en matière de bonnes pratiques de gestion des ordures où 52,2% des ménages ont adopté l'enlèvement/Bac/Recyclage comme mode d'évacuation. Elle est suivie de la région des Hauts-Bassins où cette proportion est de 18,5%. Les régions du Centre-Sud (1,1%), de l'Est (2,3%), du Sud-Ouest (2,9%), du Centre-Est (3,1%) et du Centre Nord (3,7%) viennent en dernière position où les ménages adoptant le mode de gestion -Enlèvement/Bac/Recyclage- n'atteignent pas 5%.

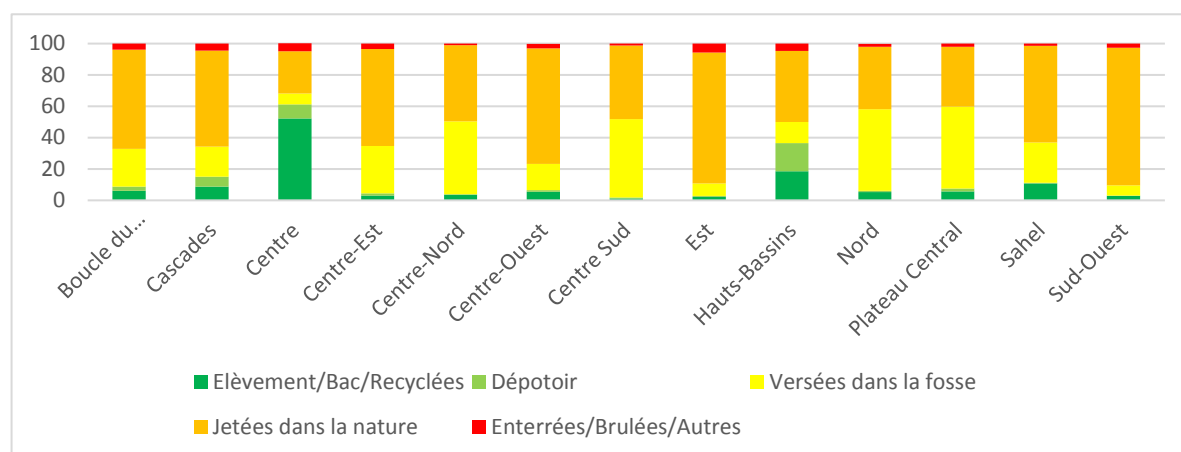
Beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour le changement de comportement de la majorité des ménages burkinabè qui continuent de jeter leurs ordures dans la nature (53,7%). Ces actions doivent cibler le milieu rural surtout les régions où les bonnes pratiques de gestion des déchets ménagers ne sont encore bien appropriées.

Figure 5.18 : Mode de gestion des ordures des ménages par milieu en 2015 (%)



Source : INSD, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel, 2015

Figure 5.19 : Mode de gestion des ordures des ménages par région en 2015 (%)



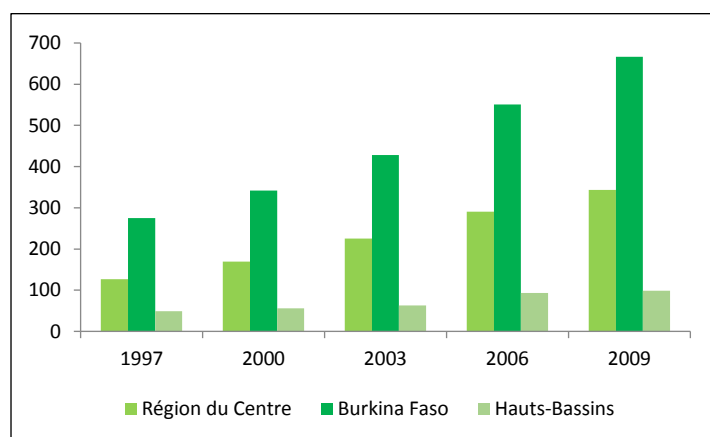
Source : INSD, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel, 2015

Des progrès dans la gestion des déchets municipaux mais des efforts à fournir

La quantité de déchets municipaux mis en décharge a augmentée entre 1997 et 2009. Sur la période, la moyenne nationale annuelle est de 400 000 tonnes dont 200 000 tonnes pour la seule région du Centre. Les efforts de gestion des déchets au niveau des communes se sont poursuivis ces dernières années avec la mise en place de systèmes de gestion des déchets. La proportion des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion de déchets est passée de 13% à 23% de 2015 à 2018.

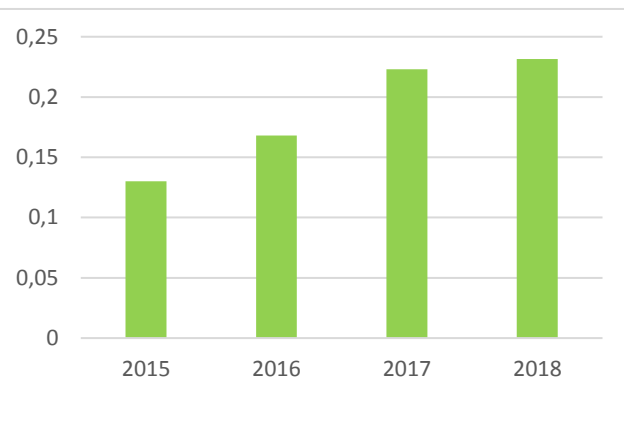
Ces efforts doivent être améliorés surtout au niveau des autres régions pour assurer une meilleure gestion des déchets en vue d'assainir le cadre de vie des populations et de réduire les dommages sur

Figure 5.20 : Quantité de déchets municipaux mis en décharge (milliers de tonnes)



Source : INSD

Figure 5.21 : Proportion des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides



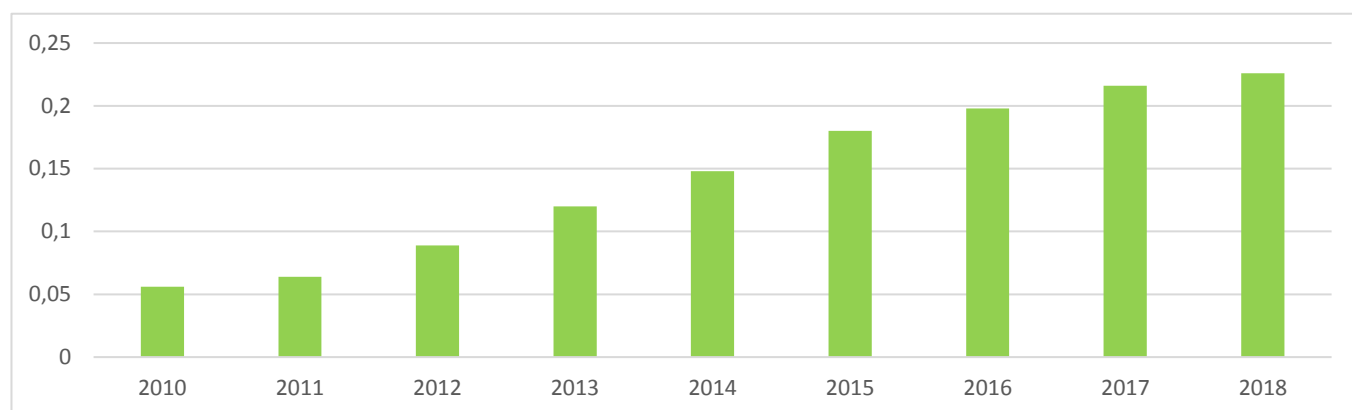
Source : DGEES/MEEVCC, Rapports annuels de performance

De l'assainissement familial de plus en plus accessible, mais des efforts à fournir

Le Burkina Faso s'est engagé à assurer l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie décent aux populations. Dans ce sens des actions sont entreprises pour rendre accessible l'assainissement familial en promouvant des bonnes pratiques mais aussi des investissements en ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta.

Ainsi, le taux d'accès national à l'assainissement mesurant la proportion des populations utilisant des latrines améliorées (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique), a connu une augmentation régulière ces dernières années. Ce taux est passé, en effet, de 5,6% en 2010 à 22,6% en 2018. Malgré cette amélioration, ce taux demeure tout de même faible et les efforts en matière

Figure 5.22 : Evolution du taux d'accès national à l'assainissement



Source : Annuaire statistique 2018 du MEA

CE QU'IL FAUT RETENIR

Face à l'ampleur et à la recurrence des problèmes environnementaux, des actions sont entreprises à divers niveaux par le gouvernement, les organisations de la société civile, les entreprises et les populations. Ces initiatives contribuent à atténuer les pressions et les impacts négatifs de l'activité humaine sur les ressources, afin de créer les conditions indispensables au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Des actions initiées portent sur la gouvernance environnementale, la gestion durable des ressources naturelles ainsi que dans le domaine énergétique et de la gestion des déchets. Des progrès sont enregistrés, toutefois au regard de l'ampleur des défis toujours à relever, les efforts doivent être accentués afin que l'environnement continue à jouer pleinement son rôle de soutien à la production pour le développement durable au Burkina Faso.